



Document de travail

MRC des Chenaux

Plan régional des milieux humides et hydriques

Juin 2021



Ce rapport a été réalisé

pour MRC des Chenaux
à l'attention de
Éric Lesage, Coordonnateur à
l'aménagement du territoire
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes, Québec, G0X 3K0
☎ 819 840-0704

par la Société d'aménagement et de mise
en valeur du bassin de la Batiscan
(SAMBBA, OBV Batiscan-Champlain)

211, rue de l'Église
Sainte-Geneviève-de-Batiscan, G0X 2R0
☎ 418 362-3202
✉ info@sambba.qc.ca
www.sambba.qc.ca

Mission de la SAMBBA

Assurer, en concertation avec les acteurs de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau dans la Zone Batiscan-Champlain et de participer à son développement durable.

Référence à citer:



Équipe de réalisation

Organisation du client

Coordonnateur à l'aménagement du territoire Éric Lesage

SAMBBA

Supervision

Christine Demers, biol. M.Sc. env

Chargée de projets

Marie-Ève Bourget-Boulanger, biol. M. env.

Géomatique

Anthony Champagne, géogr. M.Sc. env.

Analyse et rédaction

Marie-Ève Bourget-Boulanger, biol. M.Sc. env.

Anthony Champagne, géogr. M.Sc. env.

Révision linguistique et mise en page

Partenaires

ZIP Les Deux Rives

CAPSA

Bassin versant Saint-Maurice

Environnement Mauricie

Signature

Marie-Ève Bourget-Boulanger, biol. M. env.

Chargée de projet



Remerciements



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 5 |
| 2. MISE EN SITUATION | 5 |
| 2.1 Qu'est-ce qu'un milieu humide et hydrique?..... | 5 |
| 2.1.1 DEFINITIONS | 5 |
| 2.1.2 TYPES DE MILIEUX HUMIDES..... | 6 |
| 2.2 Biens et services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques..... | 7 |
| 2.2.1 REGULATION DU NIVEAU D'EAU..... | 8 |
| 2.2.2 FILTRE CONTRE LA POLLUTION, REMPART CONTRE L'ÉROSION ET RETENTION DES SEDIMENTS | 8 |
| 2.2.3 CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE..... | 8 |
| 2.2.3 ÉCRAN SOLAIRE ET BRISE-VENT NATUREL..... | 8 |
| 2.2.4 SEQUESTRATION DU CARBONE | 9 |
| 2.2.5 QUALITE DU PAYSAGE | 9 |
| 2.3 Situation des milieux humides et hydriques dans le sud du Québec..... | 9 |
| 2.4 Cadre légal applicable aux milieux humides et hydriques | 10 |
| 2.5 Cadre de planification de l'aménagement du territoire | 10 |
| 2.6 Démarche d'élaboration du PRMHH | 11 |
| 3. PORTRAIT DE LA MRC DES CHENAUX ET SON CONTEXTE D'AMENAGEMENT | 13 |
| 3.1 Portrait de la MRC..... | 13 |
| 3.2 Contexte socioéconomique | 17 |
| 3.2.1 PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES | 17 |
| 3.2.2 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUES..... | 29 |
| 3.3 Utilisation du territoire actuel | 34 |
| 3.3.1 UTILISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC..... | 36 |
| 3.3.2 UTILISATION DETAILLEE DU TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER..... | 37 |
| 3.4 Planification d'aménagement et de développement..... | 42 |
| 3.4.1 PLANIFICATION EXISTANTE AU SAD..... | 42 |
| 3.4.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT..... | 61 |



Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1. Répartition de la population entre 2001 et 2019 et variation démographique des municipalités et de la MRC des Chenaux (Qc) | 18 |
| Tableau 2. Évolution de la population de la MRC des Chenaux (Qc), par tranche d'âge, 2011-2019..... | 20 |
| Tableau 3. Âge moyen des habitants 2011-2019 des municipalités ainsi que de la MRC des Chenaux (Qc) | 21 |
| Tableau 4. Nombre de ménages privés selon la taille du ménage pour la MRC des Chenaux (Qc) et la région de la Mauricie en 2016 | 22 |
| Tableau 5. Perspectives démographiques de la MRC des Chenaux (Qc) basées sur les âges..... | 23 |
| Tableau 6. Perspectives démographiques de la MRC des Chenaux (Qc) basées sur le nombre d'habitants et le nombre de ménages privés..... | 24 |
| Tableau 7. Perspectives démographiques de la MRC des Chenaux (Qc) selon les municipalités entre 2016 et 2036 | 25 |
| Tableau 8. Perspectives de ménage de la MRC des Chenaux (Qc) selon les municipalités entre 2016 et 2036..... | 26 |
| Tableau 9. Indice de vitalité économique des MRC de la Mauricie (Qc)..... | 27 |
| Tableau 10. Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC des Chenaux (Qc), 2006-2016..... | 28 |
| Tableau 11. Indice de vitalité économique pour les différentes entités municipales de la MRC des Chenaux (Qc), 2016 | 29 |
| Tableau 12. Pourcentage (%) d'emplois par secteur d'activité et par municipalité de la MRC des Chenaux (Qc) en 2016..... | 32 |
| Tableau 13. Occupation du territoire agricole de la MRC des Chenaux et de la Mauricie (Qc)..... | 39 |
| Tableau 14. Nombre d'entreprises agricoles enregistré en 2010 et regroupé par type de productions (MRC des Chenaux, Qc)..... | 40 |
| Tableau 15. Superficie urbaine de chacune des municipalités (MRC des Chenaux, Qc)..... | 49 |
| Tableau 16. Liste et emplacement des secteurs contaminé de la MRC des Chenaux (Qc) | 54 |
| Tableau 17. Nombre de bâtiments principaux par municipalité dans les zones inondables et superficie des zones inondables par municipalité (MRC des Chenaux, Qc)..... | 57 |

| | |
|--|----|
| Tableau 18. Superficie (km ²) de zones à risque de glissement de terrain par classe de risque et par bassin versant (MRC des Chenaux, Qc)..... | 59 |
| Tableau 19. Potentiel de développements urbains dans les municipalités de la MRC des Chenaux (Qc) sur une période de 15 ans (2006 à 2021)..... | 62 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1. Municipalités du territoire de la MRC des Chenaux (Qc)..... | 14 |
| Figure 2. Contexte hydrographique de la MRC des Chenaux (Qc) répartis sous forme de bassin versant | 16 |
| Figure 3. Proportions de la population des municipalités dans la MRC des Chenaux (Qc) en 2019. | 19 |
| Figure 4. Variation démographique de la MRC des Chenaux (Qc) par groupes d'âge | 19 |
| Figure 5. Proportion des trois grands groupes de secteurs économiques pour la MRC des Chenaux (2016)et la région de la Mauricie (Qc, 2017) | 31 |
| Figure 6. Occupation du territoire de la MRC des Chenaux (Qc)..... | 35 |
| Figure 7. Proportion (%) des grandes affectations du territoire des municipalités de la MRC des Chenaux (Qc)..... | 36 |
| Figure 8. Distribution spatiale des activités en zone agricoles | 38 |
| Figure 9. Répartition de la production végétale dans la MRC des Chenaux (Qc) en 2020 | 41 |
| Figure 10. Proportion des grandes affectations sur le territoire de la MRC des Chenaux (Qc) | 48 |
| Figure 11. Secteurs d'intérêt historique, esthétique, écologique et culturel de la MRC des Chenaux (Qc)..... | 50 |
| Figure 12. Empreinte des infrastructures de transport et des services publics sur le territoire de la MRC des Chenaux (Qc) | 52 |
| Figure 13. Bâtiments principaux en zones inondables sur le territoire de la MRC des Chenaux (Qc) | 56 |
| Figure 14. Délimitation des enjeux à la sécurité publique par les contraintes naturelles (MRC des Chenaux, Qc)..... | 60 |



Liste des acronymes

| | |
|-------|---|
| ACOA | Aire de concentration des oiseaux aquatiques |
| AMFM | Agence régionale de mise en valeur des forêts de la Mauricie |
| APTHQ | Association des protecteurs de tourbes horticoles du Québec |
| BQMA | Banque de données sur la qualité du milieu aquatique |
| BVSM | Bassin versant Saint-Maurice |
| CAPSA | Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur de la Chevrotière |
| CARTV | Conseil des appellations réservées et des termes valorisants |
| CNC | Conservation de la nature Canada |
| CEHQ | Centre d'expertise hydrique du Québec |
| CDPNQ | Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec |
| CGDBR | Corporation de gestion du développement du bassin de la Rivière Saint-Maurice |
| CIC | Canards illimités Canada |
| CLD | Centre local de développement |
| CLE | Centre local de l'emploi |
| CPTAQ | Commission de protection du territoire agricole du Québec |
| CRE | Conseils régionaux de l'environnement |
| CRECQ | Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec |
| CUBF | Code d'utilisation des biens-fonds |
| ECCC | Environnement et Changement climatique Canada |
| EEE | Espèce exotique envahissante |
| FADQ | Financière agricole du Québec |
| GRHQ | Géobase du réseau hydrographique du Québec |
| GRET | Groupe de recherche en écologie des tourbières |



| | |
|---------|---|
| ha | Hectare |
| IQBP | Indice de qualité bactériologique et physico-chimique |
| IQBR | Indice de qualité de la bande riveraine |
| IRDA | Institut de recherche et de développement en agroenvironnement |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| ka | Kilos années (millier d'années) |
| km | Kilomètre |
| LCPN | Loi sur la conservation du patrimoine naturel |
| LCM | Loi sur les compétences municipales |
| LCMHH | Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques |
| LQE | Loi sur la qualité de l'environnement |
| MAMH | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec |
| MDDELCC | Ministère du Développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques |
| MEEDDM | Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer |
| MELCC | Ministère de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques |
| MES | Matière en suspension |
| MESS | Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale |
| MERN | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec |
| MFFP | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs |
| MIAM | Meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MRNF | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune |
| MSP | Ministère de la Sécurité publique |
| OBV | Organisme de Bassin Versant |



| | |
|--------|---|
| OGM | Organisme génétiquement modifié |
| PAÉE | Plan d'action pour l'économie et l'emploi |
| PAF | Plan d'aménagement forestier |
| PDE | Plan directeur de l'eau |
| PDZA | Plan d'aménagement des zones agricoles |
| PFNL | Produit forestier non ligneux |
| PGIR | Plan de gestion intégrée régional |
| PRMHH | Plan régional des milieux humides et hydriques |
| RSVL | Réseau de surveillance volontaire des lacs |
| SAD | Schéma d'aménagement et développement |
| SADC | Société d'aide au développement des collectivités |
| SAMBBA | Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan |
| SDA | Système sur les découpages administratifs |
| SIGÉOM | Système d'information géominière du Québec |
| TAAM | Taux d'accroissement annuel moyen |
| TCR | Table de concertation régionale |
| TCREF | Table de concertation régionale de l'estuaire du Saint-Laurent |
| TPSGC | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada |
| VTT | Véhicule tout-terrain |
| ZIP | Zone d'intervention prioritaire |
| ZIS | Zone d'intervention spéciale |



À propos de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin
de la Batiscan (SAMBBA - OBV Batiscan-Champlain)



À propos des Partenaires

ZIP les Deux Rives



Bassin Versant Saint-Maurice

Créé en 1991, et alors connu sous le nom de CGDBR (Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice), l'organisme est associé, entre autres, à l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice et au nettoyage de celle-ci. Avec l'adoption de la Politique nationale de l'eau du Québec en 2002, la Corporation se transforme en organisme de bassin versant (OBV), sous le nom de Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) et étend son territoire d'implication et d'action à l'ensemble du bassin versant.

Le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est la cinquième zone de gestion intégrée de l'eau en importance au Québec, avec une superficie (MDDELCC, 2017) de 42 929 km². Son territoire, composé à plus de 85 % de forêts, de rivières et de lacs, touche à sept (7) régions administratives, dont la Mauricie (70 %). L'urbanisation se concentre principalement au sud, le long de la rivière Saint-Maurice et à proximité du fleuve Saint-Laurent. Outre la rivière Saint-Maurice, le réseau hydrique du bassin versant comprend 15 principaux tributaires et plus de 36 000 lacs.

La mission de BVSM est d'offrir son expertise à la communauté afin d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes sur tout le territoire de la rivière Saint-Maurice. À cette fin, les mandats de BVSM sont de :

- Élaborer et mettre à jour le Plan directeur de l'eau (PDE) en informant et en faisant participer les acteurs et les utilisateurs de cette ressource ;
- Informer continuellement les acteurs de l'eau et la population du bassin versant ;
- Participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent.

Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur de la Chevrotière

Connu sous le nom CAPSA, l'organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur de la Chevrotière est un organisme de bassin versant reconnu par le gouvernement du Québec ainsi qu'un organisme à but non lucratif qui soutient, conseille, agit et harmonise par la concertation, la gestion intégrée de l'eau des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière. Sa mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et son écosystème.

Fondée en 1987 pour la protection de la rivière Sainte-Anne, la CAPSA travaille depuis 1992 dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. C'est en 2009, à la suite du redécoupage du Québec en 40 zones de gestion intégrée de l'eau que la CAPSA s'est vue confier, en plus du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, la gestion des bassins versants de la rivière Portneuf et de tous les cours d'eau se jetant au fleuve entre Portneuf et Sainte-Anne-de-la-Pérade, soit les bassins versants du secteur de La Chevrotière.

La CAPSA est une équipe multidisciplinaire composée de professionnels et de techniciens issus de différents champs d'expertise. La multidisciplinarité de cette équipe permet à la CAPSA d'échanger et d'interagir efficacement avec les acteurs œuvrant au sein de la zone d'intervention et d'aborder les problématiques liées à l'eau et ses usages, malgré les visions variées.

Environnement Mauricie

À propos du Consortium mauricien

1. Introduction

À Venir

2. Mise en situation

Cette section vise à contextualiser la démarche de mise en œuvre d'un plan régional des milieux humides et hydriques. Une description des différents types de milieux humides et hydriques, ainsi que de leurs principales fonctions écologiques, sont notamment définies. Un sommaire de la législation encadrant ces types de milieux et un résumé du cadre d'aménagement du territoire de la démarche d'élaboration d'un plan régional sont également présentés.

2.1 Qu'est-ce qu'un milieu humide et hydrique?

Les milieux naturels, tels que les milieux humides et hydriques, constituent une importante richesse pour l'ensemble des communautés, et ce, à l'échelle planétaire (Dy *et al.*, 2019). Longtemps considérés comme des sites dénués d'intérêt, les milieux humides sont, au contraire, des écosystèmes hautement productifs et très diversifiés. De fait, les milieux humides et hydriques assurent un grand nombre de fonctions écologiques permettant de fournir des biens et des services fondamentaux à la survie de l'humanité, au même titre que les écosystèmes forestiers et les terres agricoles. Les biens et les services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques représentent incontestablement un levier économique important pour la société, et ce, à toutes les échelles (locale, régionale, nationale et mondiale) (MELCC, 2020a). Avec plus de trois millions de plans d'eau douce et quelques dizaines de milliers de rivières, l'eau est une richesse collective inestimable au Québec. De fait, 22 % du territoire québécois est recouvert d'eau (MDDELCC, 2014). En plus, les milieux humides occupent une superficie d'environ 17 millions d'hectares, soit près de 10 % de l'ensemble de ce vaste territoire (MELCC, 2020a). Or, depuis le dernier siècle, les milieux humides et hydriques ne cessent d'être altérés, et ce, malgré leur importance capitale pour la collectivité.

2.1.1 Définitions

Par définition, les milieux humides et hydriques sont : « [...] des lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement.

Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent » (LQE, chapitre Q-2, article 46.0.2). Les milieux humides se particularisent notamment par la présence de sols hydromorphes (sols montrant des signes physiques confirmant une saturation en eau fréquente) ou d'une dominance en espèces végétales hygrophiles (plantes affectionnant les milieux humides et hydriques pour assurer une croissance optimale ou aptes à tolérer des inondations périodiques). Les lacs et les cours d'eau (exemples : ruisseaux, rivières, fleuve Saint-Laurent) constituent les principaux milieux hydriques, tandis que les étangs, les marais, les marécages et les tourbières forment les quatre grands types de milieux humides (LQE, chapitre Q-2, article 46.0.2). Les fossés mitoyens, de drainage et de voies publiques ou privées, comme définies dans la Loi sur les compétences municipales (LCM, chapitre 47.1, article 1), ne sont pas considérés comme étant des milieux humides ou hydriques (LQE, chapitre Q-2, article 46.0.2).

2.1.2 Types de milieux humides

Comme précédemment mentionné, selon la LQE (chapitre Q-2, article 46.0.2), il existe quatre grandes catégories distinctes de milieux humides, soit l'étang, le marais, le marécage et la tourbière. Cette classification repose sur un ensemble de critères, dont les principaux sont : le type de sol, les communautés végétales présentes et le régime hydrique de ces milieux (Bazoge et al. 2015).

ÉTANG

Les étangs sont caractérisés par la présence constante ou intermittente d'eau stagnante généralement peu profonde (moins de deux mètres en période d'étiage). Ceux-ci peuvent être d'origine naturelle (la plupart d'entre eux) ou bien résulter de perturbations naturelles ou anthropiques (exemples : barrages de castor, excavation, etc.). Ils peuvent être isolés ou connectés à un cours d'eau. La composition floristique de ces écosystèmes varie, entre autres, selon le type de substrat, le niveau de l'eau et la concentration en éléments nutritifs présents dans cette dernière. On y retrouve principalement des espèces herbacées aquatiques dont certaines structures (fleurs, feuilles ou tiges) peuvent flotter à la surface de l'eau ou être, totalement ou en partie, submergées. Le couvert végétal des étangs équivaut à moins de 25 % de la superficie totale du milieu (Bazoge et al. 2015).

MARAIS

Généralement connecté à un milieu hydrique ou à un étang, ce type de milieu humide se caractérise par un sol (minéral ou organique) partiellement ou complètement saturé en eau, même en dehors de la période de crue. Ils sont principalement composés de plantes herbacées adaptées à la présence irrégulière de l'eau, telles que plusieurs types de graminées et de joncs. Les espèces arbustives et

arborescentes, lorsqu'elles sont présentes, couvrent moins de 25 % de la superficie totale de ce type de milieu humide (Bazoge et al. 2015).

MARÉCAGE

Les marécages sont dominés par les espèces végétales arbustives et arborescentes (plus de 25 % de leur superficie totale). Le sol de ce type de milieu humide est de nature minérale et il est caractérisé par une saturation partielle ou complète en eau (mauvais drainage). Les marécages isolés sont alimentés par les eaux de ruissellement ou par les résurgences de la nappe phréatique, tandis que les marécages riverains (situés aux abords des plans d'eau) sont alimentés par les inondations saisonnières ou par une nappe phréatique élevée (Bazoge et al. 2015).

TOURBIÈRE

Les tourbières sont caractérisées par la présence d'un sol organique constitué d'une épaisse couche de tourbe. Il existe deux grandes catégories de tourbières, soit les tourbières ombrotrophes (bog) et les tourbières minérotrophes (fen). Les tourbières ombrotrophes dépendent essentiellement des précipitations pour recevoir l'eau et les minéraux nécessaires à la croissance des végétaux, tandis que les tourbières minérotrophes sont alimentées à partir de la nappe phréatique. Une tourbière peut être ouverte (non boisée) ou boisée. Les tourbières boisées sont composées d'espèces végétales arborescentes de plus de quatre mètres de hauteur, et ce, sur une superficie égale ou supérieure à 25 % (Bazoge et al. 2015).

2.2 Biens et services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques assurent une multitude de fonctions écologiques essentielles au maintien de l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes naturels. De fait, les fonctions écologiques résultent des différentes interactions entre toutes les composantes biotiques (vivant : faune, flore, etc.) et abiotiques (non-vivant : air, eau, sol, etc.), et ce, sans intervention humaine (MEEDDM, 2010). Les biens et services écosystémiques découlent, quant à eux, de ces processus biologiques et physicochimiques qui se produisent dans les écosystèmes, et ils constituent les bénéfices directs ou indirects rendus aux humains (Limoge 2009). Ainsi, une fonction écologique peut contribuer à la réalisation de plusieurs services écologiques et, parallèlement, un service écologique peut découler de l'interaction de plusieurs fonctions écologiques (MEEDDM, 2010).

Dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau*, un total de six fonctions écologiques attribuables aux milieux humides et hydriques y sont définies (chapitre C-6.2, article 13.1):

2.2.1 Régulation du niveau d'eau

Les marais, les marécages inondables et les tourbières riveraines inondables contribuent à l'atténuation des impacts liés aux inondations (Jutras 2018). Ces types de milieux humides ont la capacité de retenir, en période de crue, une partie des eaux de précipitation, les eaux de fonte et l'eau débordant du lit des cours d'eau, agissant ainsi à titre de bassins de rétention naturels. De plus, le sol et les végétaux composant les milieux humides riverains inondables créent une augmentation de la friction, réduisant notamment la vitesse d'écoulement de l'eau. Ceci a pour effet d'atténuer les impacts potentiels en aval des bassins versants (aplanissement des courbes hydrographiques : période de crue plus longue, mais de moins grande intensité (Gordon et al., 2004).

2.2.2 Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et rétention des sédiments

En freinant la vitesse d'écoulement de l'eau, les milieux humides riverains inondables atténuent l'érosion des berges (Jutras 2018). Le système racinaire diversifié des différentes espèces végétales composant les milieux humides riverains assure également une stabilisation notable des rives (Ville de Saint-Bruno-de-Montarville 2016). Le ruissellement de surface et souterrain de l'eau, au travers de la végétation riveraine, favorise la rétention de particules fines en suspension, telles que certains éléments nutritifs et les sédiments. Ainsi, les milieux humides riverains filtrent l'eau et favorisent l'accumulation de sédiments (dépollution partielle de l'eau qui ruisselle vers les lacs et cours d'eau) (Jutras 2018).

2.2.3 Conservation de la diversité biologique

Les milieux humides et hydriques sont des écosystèmes cruciaux pour le maintien de la biodiversité. De fait, ces milieux offrent des habitats de prédilection pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Ces dernières utilisent notamment les milieux humides et hydriques pour s'alimenter, s'abriter et se reproduire. Les conditions singulières des écosystèmes aquatiques, riverains et humides permettent de supporter les besoins essentiels de plusieurs espèces floristiques peu communes et limitées à ces types de milieux. Au Québec, près de 20 % des espèces végétales vasculaires associées étroitement aux milieux humides et hydriques sont présentement en situation précaire au Québec selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (MDDELCC, 2014). En ce qui concerne la faune, 379 espèces (vertébrés seulement) sont associées aux écosystèmes aquatiques et aux milieux humides, incluant 203 espèces de poissons et 119 espèces aviaires (oiseaux). De ce nombre, 69 espèces (18 %) sont en situation précaire (MDDELCC, 2014).

2.2.3 Écran solaire et brise-vent naturel

Les structures aériennes (branches, feuilles) des végétaux constituant les milieux humides bordant les différents types de milieux hydriques agissent à titre d'écran solaire en préservant le

réchauffement excessif de l'eau (Avery, Audet Grenier 2005). De plus, ces structures protègent les sols en freinant la vitesse du vent. Ainsi, les milieux humides et les bandes riveraines contribuent à la diminution de l'érosion éolienne des sols dénudés ou faiblement végétalisés, protégeant notamment les cultures des dommages qui pourraient être causés par le vent (Avery, Audet Grenier 2005).

2.2.4 Séquestration du carbone

Les tourbières sont considérées comme des puits de carbone de grande importance. En effet, plus du tiers du carbone contenu dans les sols de la planète se retrouve emprisonné dans la tourbe qui les compose. Puisqu'ils ont la capacité d'emmagasiner ce puissant gaz à effet de serre, ces types de milieux humides sont primordiaux dans un contexte de changement climatique (GRET, 2009).

2.2.5 Qualité du paysage

Les milieux humides et hydriques s'intègrent dans l'ensemble des composantes naturelles qui caractérisent le paysage. Ces types de milieux possèdent des valeurs intrinsèques étroitement liées au patrimoine esthétique et culturel qu'ils représentent (Blais 2013). De plus, les écosystèmes aquatiques et les milieux humides jouent un rôle important dans l'industrie touristique du Québec. De fait, plusieurs activités pouvant générer des retombées économiques substantielles sont liées à ces types de milieux, telles que la pêche (Bouchard 2007a), la chasse (Bouchard 2007b), la randonnée pédestre, le canotage, la photographie, l'ornithologie, etc. (Blais 2013).

2.3 Situation des milieux humides et hydriques dans le sud du Québec

En dépit des nombreux biens et services écosystémiques rendus par les milieux humides et hydriques, souvent cruciaux à notre survie, une grande proportion de ces écosystèmes singuliers subit une panoplie de perturbations d'origine humaine. Effectivement, plusieurs facteurs anthropiques, tels que le développement urbain, l'expansion des terres agricoles et les activités sylvicoles, sont à l'origine de la perte, de la réduction ou de la dégradation de ces milieux, ce qui peut engendrer de lourdes conséquences sur la capacité de ces écosystèmes à assumer de façon optimale leurs fonctions écologiques et, du même coup, fournir les biens et services écosystémiques qui leur sont rattachés (Varin 2013). De plus, de nombreuses autres pressions, telles que les impacts des changements climatiques, engendreront également des répercussions notables sur les milieux humides et hydriques au cours des prochaines décennies. La fréquence et l'amplitude de ces changements, qui affecteront notamment le régime hydrologique et la température, vont indéniablement diminuer la capacité de ces écosystèmes à remplir leurs fonctions écologiques (Varin 2013).

Au Québec, 85 % des milieux humides sont des tourbières (Pellerin, Poulin 2013) et la grande majorité d'entre elles se situent au nord du 51^e parallèle (APTHQ, 2011). Au Québec, environ 8 % seulement de la superficie totale des milieux humides se situent à l'intérieur des limites juridiques des zones désignées comme étant des aires protégées, bénéficiant ainsi d'un statut légal de protection selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN) (Pellerin, Poulin 2013). Toujours d'après Pellerin et Poulin (2013), 19 % de la superficie totale des milieux humides situés dans les Basses-terres du Saint-Laurent ont été perturbés entre 1990 et 2011.

2.4 Cadre légal applicable aux milieux humides et hydriques

Adoptée et sanctionnée en juin 2017 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) réforme les dispositions juridiques assujetties aux milieux humides et hydriques afin d'assurer leur conservation. Le principe d'aucune perte nette est le point central de cette loi, et ce, afin de freiner la perte de milieux humides et hydriques et, du même coup, favoriser des gains (MELCC, 2020b). Cette loi « [...] permet de conserver, de restaurer ou de créer de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques et de planifier le développement du territoire dans une perspective de bassin versant en tenant davantage compte des fonctions de ces milieux essentiels » (MELCC, 2020b).

Des changements ont notamment été apportés à quatre autres lois (la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau* (ci-après nommée *Loi sur l'eau* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*), modifiant ainsi « le régime d'autorisation environnementale, les mesures de conservation du patrimoine naturel, la planification et la gestion intégrée des ressources en eau et la planification de l'aménagement du territoire » (Dy et al. 2019).

2.5 Cadre de planification de l'aménagement du territoire

Les municipalités régionales de comté (MRC) ont le mandat de rédiger et de mettre à jour un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Ce document de planification établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de la MRC. Il s'agit du document officiel le plus important d'une MRC en matière de planification. Il intègre notamment les grandes orientations d'aménagement du territoire, les grandes affectations territoriales (exemples : affectations urbaine, industrielle, récréative, forestière, agricole) et les périmètres d'urbanisation.

Le SAD inclut également les zones de contraintes (anthropiques et naturelles), les territoires d'intérêt (historique, culturel, esthétique et écologique), l'organisation du transport terrestre ainsi que la nature des infrastructures et des équipements importants existants et projetés. Un document complémentaire, incluant les règles à respecter par les règlements d'urbanisme des

municipalités, doit également être annexé au SAD. De plus, ce document peut être bonifié par des outils de planification complémentaires, tels que le plan de développement de la zone agricole (PDZA), le plan d'action pour l'économie et l'emploi (PAÉE), les plans directeurs de l'eau (PDE) ainsi que le futur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) (MAMH, 2020a). Les municipalités locales ont, quant à elles, le mandat de réaliser et de mettre à jour un plan d'urbanisme. Ce document établit les grandes lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité et il doit être en concordance avec ce qui est présenté dans le SAD de la MRC. Tout comme le SAD, le plan d'urbanisme n'a pas d'effet juridique sur les citoyens. Ainsi, le contenu de celui-ci ne peut servir de justification pour refuser la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement. Par conséquent, les municipalités doivent donc adopter des règlements d'urbanisme pour appliquer les dispositions décrites dans les plans d'urbanisme (MAMH, 2020b).

2.6 Démarche d'élaboration du PRMHH

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau*, les MRC doivent élaborer et mettre en œuvre un *Plan régional des milieux humides et hydriques* (PRMHH). Il s'agit d'un outil de planification afin d'orienter les décisions en matière de conservation des milieux humides et hydriques et de leur utilisation dans un contexte de développement durable à l'échelle du territoire d'une MRC. Ce document regroupe notamment les moyens à mettre en application afin de préserver les fonctions écologiques de ces milieux, de les valoriser et de pérenniser les différents services écosystémiques qu'ils rendent à la communauté (Dy et al. 2019). Il est également important de souligner que les PRMHH s'appliquent à l'ensemble des milieux humides et hydriques en terres privées situées sur le territoire d'intervention d'une MRC, incluant ceux se prolongeant sur le domaine hydrique de l'État, et ce dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Le plan régional ne doit toutefois pas viser les autres terres du domaine de l'État (Dy et al. 2019). Tel que stipulé dans la *Loi sur l'eau*, les MRC doivent adopter un PRMHH dont le contenu devra être déposé auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour approbation, et ce, d'ici le 16 juin 2022. À la suite de son approbation, les MRC devront veiller à assurer la compatibilité de leur SAD avec leur plan régional. De plus, les municipalités détiennent dorénavant un plus grand pouvoir de juridiction en ce qui a trait au zonage et au lotissement, leur permettant ainsi d'assurer la conservation des milieux humides et hydriques à l'échelle locale. Ainsi, les actions et les mesures prévues dans les SAD pourront notamment être intégrées dans leurs plans et règlements d'urbanisme (Dy et al. 2019).

Afin d'obtenir une approbation ministérielle, un PRMHH doit obligatoirement respecter trois principes fondamentaux. Premièrement, celui-ci doit favoriser l'atteinte de l'objectif de zéro perte nette de milieux humides et hydriques en mettant notamment en place la séquence éviter-minimiser-compenser. Ce principe vise essentiellement à prévenir les impacts néfastes des



activités anthropiques sur ces milieux. Le PRMHH doit aussi inclure les intentions de conservation des milieux humides et hydriques de la MRC concernée, en spécifiant les milieux d'intérêt pour la protection, la restauration ou la création, et ce de manière scientifique et impartiale. Plus précisément, les plans régionaux devront démontrer un certain équilibre entre les pertes potentielles appréhendées et les gains (restauration et création), en termes de superficies et de fonctions écologiques (Dy et al. 2019). Deuxièmement, l'élaboration d'un plan régional doit assurer une gestion cohérente par bassin versant, en tenant compte des problématiques liées aux ressources en eau à l'échelle de cette unité hydrographique. Comme stipulé dans la *Loi sur l'eau* (article 15.3, chapitre C-6.2), les MRC devraient consulter et collaborer avec les organismes de bassins versants (OBV), les tables de concertation régionale (TCR), les comités ZIP, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) et les MRC adjacentes. De fait, les MRC devraient considérer leurs préoccupations, en se référant notamment aux plans directeurs de l'eau (PDE) et aux plans de gestion intégrée régionaux (PGIR). Troisièmement, les plans régionaux devraient aussi prendre en compte les enjeux liés aux changements climatiques (Dy et al. 2019). De fait, certaines fonctions écologiques imputables aux milieux humides et hydriques peuvent atténuer, selon le contexte, les impacts liés aux changements climatiques. La conservation des milieux humides et hydriques est donc un enjeu primordial dans l'objectif ultime de favoriser la résilience et l'adaptation des collectivités face à ces changements.

Document de travail

3. Portrait de la MRC des Chenaux et son contexte d'aménagement

La section suivante permet de regrouper les informations sur le territoire de la MRC dans le but de faire un sommaire complet de celle-ci. Cette synthèse d'information qui a trait à l'aménagement du territoire servira ensuite à l'établissement du diagnostic des milieux humides et hydriques.

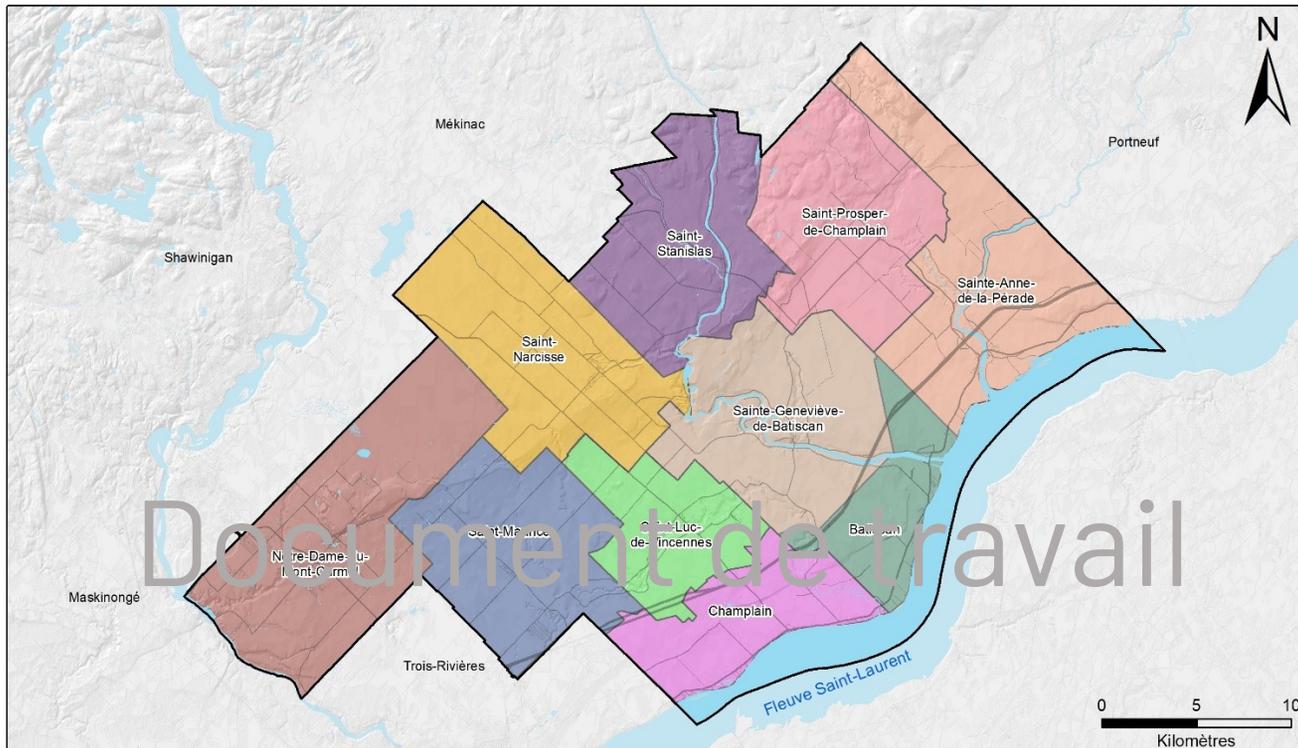
3.1 Portrait de la MRC

La MRC des Chenaux se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à l'extrémité sud-est de la région de la Mauricie. Ses limites administratives sud-ouest et nord-ouest sont adjacentes aux deux plus grands pôles de la région, soient les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan respectivement. Une petite partie au nord-ouest de son territoire est bordée par la MRC de Maskinongé au niveau de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel délimité par la frontière naturelle de la rivière Saint-Maurice. La MRC Mékinac se situe directement au nord de la MRC des Chenaux. Au nord-est se trouve la région administrative de la Capitale-Nationale et à l'est, la MRC de Portneuf (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

En 2002, la MRC des Chenaux a été créée à partir de la réorganisation des anciennes MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. La MRC des Chenaux est aujourd'hui composée de dix municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). La Figure 1 représente le territoire de la MRC des Chenaux et les limites de ses municipalités locales.

Le territoire a une superficie de 871 km², dominée à 97 % par les territoires agricoles désignés. La majorité du territoire est située à l'intérieur de la province naturelle des basses terres du Saint-Laurent. Une transition vers les premières collines du plateau laurentien est présente au nord-est de la MRC. Des exploitations agricoles et d'importants complexes forestiers occupent la majorité de la superficie du territoire (Magny *et al.*, 2014). Quant aux activités urbaines, celles-ci sont regroupées autour des noyaux villageois de chacune des municipalités (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

La MRC est sillonnée par un important réseau hydrographique comprenant d'ouest en est les rivières Saint-Maurice, Champlain, Batiscan et Sainte-Anne. Elles alimentent toutes les eaux du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs petits bassins versants d'une superficie respective inférieure à 30 km² sont également présents dans une bande étroite contiguë au fleuve Saint-Laurent. La Figure 2 expose les principaux bassins versants présents sur le territoire de la MRC des Chenaux (Magny *et al.* 2014; SAD de la MRC des Chenaux, 2007).



Document de travail

MRC des Chenaux: Municipalités

Légende

- MRC des Chenaux
- Routes
- Eau de surface

Municipalités

- Batiscan
- Champlain
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Saint-Luc-de-Vincennes
- Saint-Maurice

- Saint-Narcisse
- Saint-Prospère-de-Champlain
- Saint-Stanislas
- Sainte-Anne-de-la-Pérade
- Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Sources :

Hydrographie (MERN, 2020)
 Limites administratives (MNR, 2009)
 Réseau routier (MTQ, 2019)

Projection géographique:
 NAD83 UTM 18N

Réalisation: Octobre 2020



Figure 1. Municipalités du territoire de la MRC des Chenaux (Qc)



Les activités territoriales de la MRC des Chenaux ont changé au fil du temps. En effet, avant l'arrivée des Français en Amérique, les Attikameks occupaient le territoire. Après la colonisation, l'agriculture occupa une place importante en raison des terres fertiles des basses terres du Saint-Laurent. L'exploitation forestière au nord des basses terres a permis d'aménager des territoires agricoles dans ce secteur de la MRC. L'exploitation du fer dans la région de la Mauricie a mené à l'implantation d'industries de transformation de ce minerai à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, sur les sites de forge L'Islet dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ainsi que Radnor à Saint-Maurice. Puis, au 20^e siècle, des ouvrages hydroélectriques ont été aménagés sur les rivières Batiscan et Saint-Maurice (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

De nos jours, le territoire de la MRC des Chenaux se caractérise par les activités agricoles et agroforestières qui occupent la majorité du territoire pour l'ensemble des municipalités. Les activités forestières ont lieu, quant à elles, dans les municipalités au nord de la MRC ainsi qu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade située à l'est. Les affectations urbaines de la MRC se situent au cœur des villages des municipalités. Les autres secteurs d'activités occupent une part minimale pour l'ensemble des municipalités de la MRC (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

De plus, la MRC des Chenaux présente plusieurs activités touristiques sous les axes écologique, culturel et agroalimentaire. En effet, la région de la Mauricie a accueilli 1,1 million de touristes en 2014, ceux-ci dépensant en moyenne 160\$ par séjour (Conseil de la MRC des Chenaux, 2017). Les principaux attraits de la MRC des Chenaux sont les suivants :

- Le Chemin du Roy (attraits patrimoniaux, agrotourisme) ;
- Le Parc de la rivière Batiscan ;
- La pêche aux petits poissons des Chenaux ;
- Les sentiers récréatifs (motoneige, véhicule tout-terrain (VTT), vélo, équestre) ;
- Les terrains de camping (550 emplacements de camping) ;
- Les accès aux plans d'eau.

Les activités touristiques stimulent la création d'emploi dans la région afin de soutenir la demande du tourisme en Mauricie (Conseil de la MRC des Chenaux 2017).

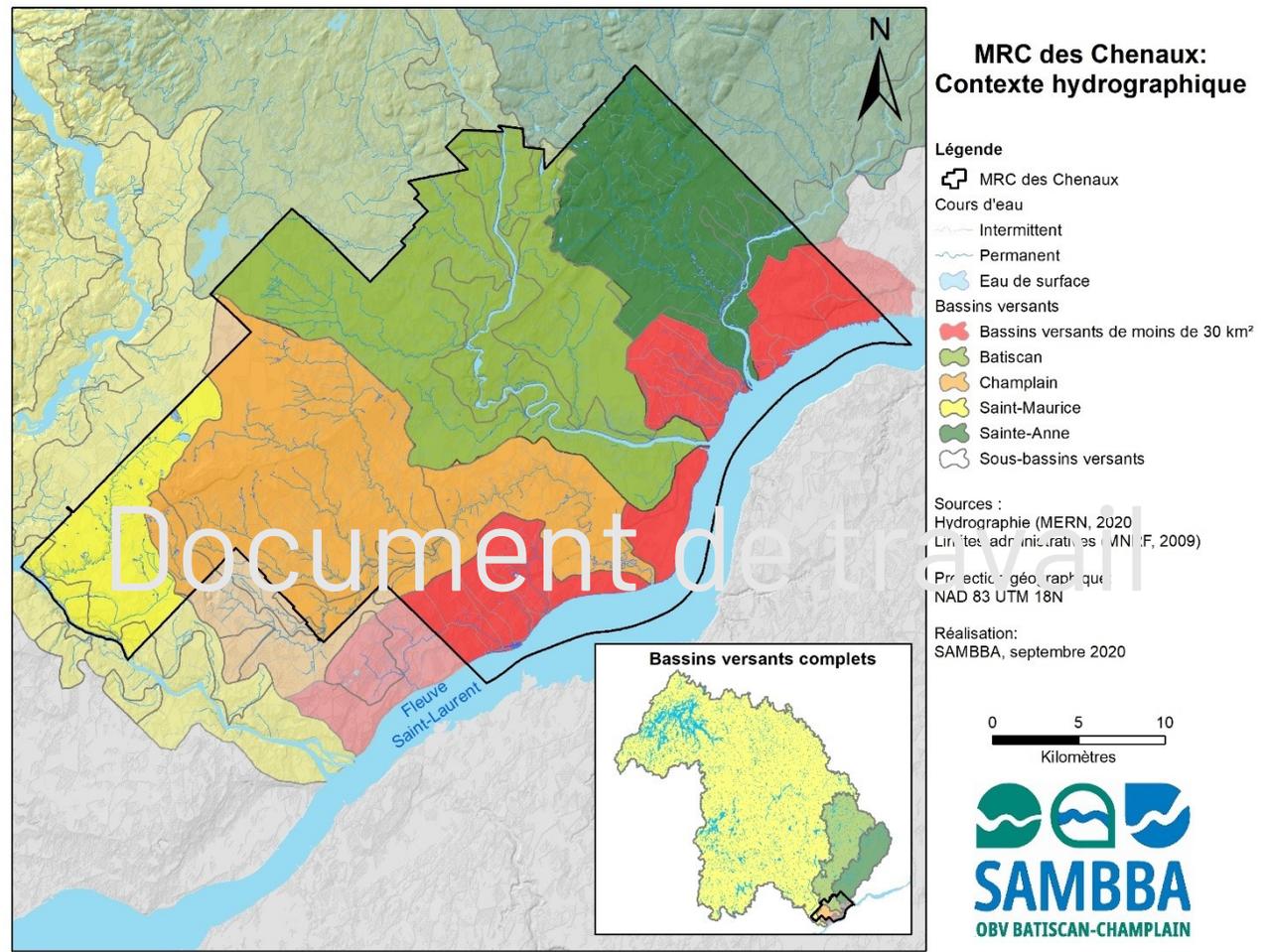


Figure 2. Contexte hydrographique de la MRC des Chenaux (Qc) répartis sous forme de bassin versant



3.2 Contexte socioéconomique

Afin de comprendre les orientations d'aménagement de la MRC des Chenaux, le contexte socioéconomique permet de déterminer les perspectives démographiques ainsi que les principaux secteurs économiques de la MRC.

3.2.1 Perspectives démographiques

La perspective démographique calcule l'évolution d'une population en se basant sur des critères tels que la fécondité et la mortalité (Conseil international de la langue française, 1982). Ce type de calcul est caractérisé par la répartition et l'évolution de la population, des ménages, de la population par groupe d'âge, des perspectives de croissance démographique et de vitalité économique.

Répartition et évolution de la population

Le taux d'accroissement de la population de la MRC des Chenaux est similaire à celle de la région de la Mauricie. La population de la MRC des Chenaux est répartie sur l'ensemble du territoire dans les dix municipalités. Entre 2001 et 2016, la variation de la population de la MRC était positive, avec une augmentation de la population de 7%. Le Tableau 1 démontre la variation de la population entre 2001 et 2019 pour les dix municipalités de la MRC des Chenaux ainsi que pour l'ensemble de la MRC. Parmi ces municipalités, sept ont une variation négative indiquant que la taille de la population a diminué entre 2001 et 2016. Le taux de réduction de la population de ces municipalités reste sous les 15 % de variation. La municipalité la plus affectée par cette baisse d'effectif est Saint-Luc-de-Vincennes avec une réduction de 12 %. Cependant, entre 2016 et 2019, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes augmente légèrement ayant neuf individus de plus (Institut de la Statistique du Québec [ISQ] & Statistique Canada, 2020b).

Bien que seulement trois municipalités aient une augmentation de la population, elles ont une variation assez marquée pour induire une augmentation sur la population de l'ensemble de la MRC. En effet, la population de la municipalité de Saint-Maurice montre une augmentation de 43 % entre 2001 et 2016 passants de 2 333 à 3 330 citoyens. La municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est celle ayant le plus grand nombre d'individus résidant (5 953) parmi les dix municipalités. Tout comme Saint-Maurice, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a eu une augmentation de la population de 12 % entre 2001 et 2016 (ISQ et Statistique Canada, 2020b).

Tableau 1. Répartition de la population entre 2001 et 2019 et variation démographique des municipalités et de la MRC des Chenaux (Qc)

| Nom de la municipalité ou du territoire | Population (nombre d'individus) | | | | | Variation 2001-2016 (%) |
|---|---------------------------------|--------|--------|-------------------|-------------------|-------------------------|
| | 2001 | 2006 | 2011 | 2016 ^r | 2019 ^p | |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 5 184 | 5 194 | 5 521 | 5 788 | 5 953 | 12 |
| Saint-Maurice | 2 333 | 2 346 | 2 815 | 3 330 | 3 390 | 43 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 2 179 | 1 999 | 2 077 | 2 024 | 2 020 | -7 |
| Saint-Narcisse | 1 887 | 1 816 | 1 770 | 1 831 | 1 816 | -3 |
| Champlain | 1 645 | 1 560 | 1 672 | 1 750 | 1 888 | 6 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 1 100 | 1 041 | 1 066 | 1 007 | 1 007 | -8 |
| Saint-Stanislas | 1 095 | 1 036 | 1 032 | 1 010 | 1 006 | -8 |
| Batiscan | 920 | 952 | 948 | 901 | 916 | -2 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 620 | 552 | 596 | 544 | 553 | -12 |
| Saint-Prosper-de-Champlain | 537 | 541 | 509 | 531 | 533 | -1 |
| MRC des Chenaux | 17 500 | 17 037 | 18 006 | 18 716 | 19 082 | 7 |

^r : Données révisées
^p : Données provisoires
 Source : ISQ et Statistique Canada, 2020b

Les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Maurice accueillent près de la moitié de la population de la MRC. Ces municipalités se situent à proximité de la frontière des villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, deux principaux centres démographiques de la Mauricie. Leurs positions géographiques favorisent la croissance démographique, accueillant des gens travaillant dans ces grands pôles de la région (Société d'habitation du Québec, 2005).

La Figure 3 illustre la distribution de la population de la MRC des Chenaux et ses municipalités. Cette figure démontre que cinq municipalités accueillent 5 % ou moins de la population de la MRC. Il s'agit de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas, Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes et Saint-Prosper-de-Champlain. Le territoire de ces municipalités est dominé par l'industrie agricole, à l'exception de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain qui l'est par l'industrie forestière (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

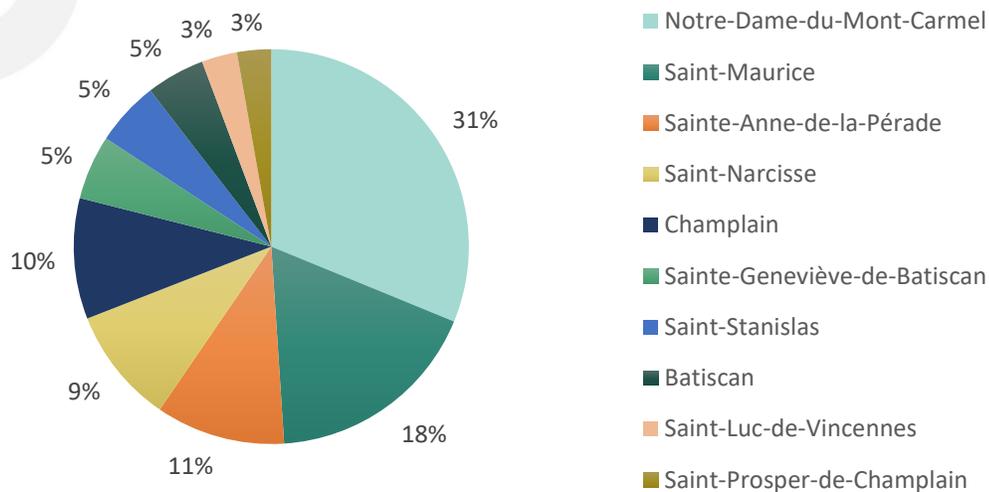


Figure 3. Proportions de la population des municipalités dans la MRC des Chenaux (Qc) en 2019 (ISQ et Statistique Canada, 2020b).

La variation démographique par tranche d'âge de la MRC des Chenaux démontre qu'il y a eu très peu de changement entre 2006 et 2016. En effet, la Figure 4 illustre que les deux groupes d'âge dominants dans la MRC des Chenaux sont les tranches de 25 à 44 ans et de 45 à 65 ans, il s'agit des deux tranches d'âge caractérisées par les travailleurs. Le groupe d'âge 0 - 4 ans a légèrement augmenté depuis 2001. La population âgée de 5 à 24 ans qui n'est pas à elle dit ni qué. La tranche d'âge de 25 à 44 ans a réduit de 4 % alors que la tranche suivante, de 45 à 65 ans a augmenté de 4% entre 2001 et 2016 (ISQ et Statistique Canada, 2020a).

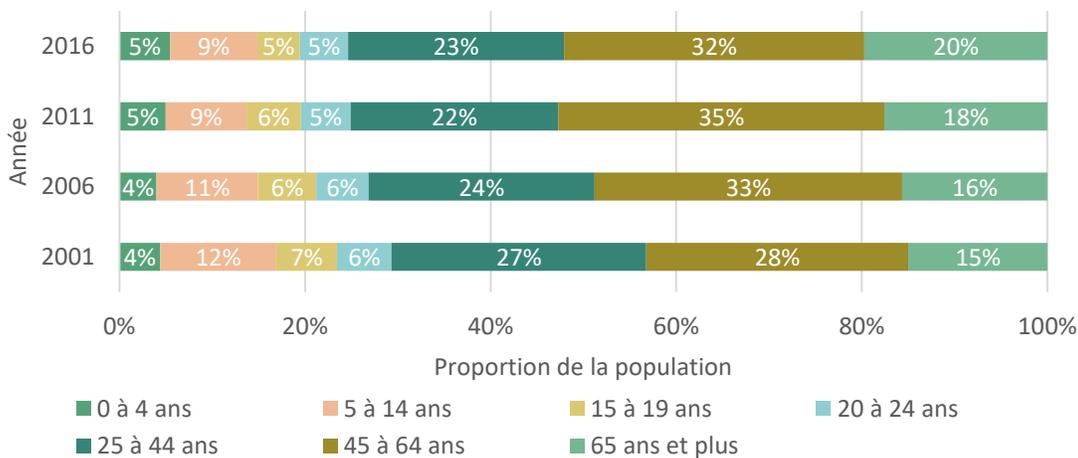


Figure 4. Variation démographique de la MRC des Chenaux (Qc) par groupes d'âge (ISQ et Statistique Canada, 2020a)



En 2016, les individus de 65 ans et plus représentaient 20 % de la population. Cette tranche d'âge est en constante augmentation depuis 2001 (ISQ et Statistique Canada, 2020a). C'est pourquoi le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux indique que la tendance démographique de la MRC est au vieillissement de la population. Cette orientation est également observée en Mauricie ainsi que sur l'ensemble du Québec. Afin d'atténuer cela, la MRC des Chenaux a pour objectif de promouvoir la MRC comme un milieu de vie favorable au bien-être de la population qui l'habite (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Tableau 2. Évolution de la population de la MRC des Chenaux (Qc), par tranche d'âge, 2011-2019

| Tranche d'âge | 2011 ^r | | 2019 ^p | | Variation des habitants dans chaque tranche entre 2011 et 2019 (%) |
|--------------------|--------------------|---|--------------------|---|--|
| | Nombre d'habitants | Pourcentage (%) de la population totale | Nombre d'habitants | Pourcentage (%) de la population totale | |
| 0-14 ans | 2 465 | 13,69 | 3 013 | 15,79 | 5 |
| 15-24 ans | 2 019 | 11,21 | 1 631 | 8,55 | -4 |
| 25-44 ans | 4 030 | 22,38 | 4 664 | 24,44 | 6 |
| 45-64 ans | 6 330 | 35,15 | 5 636 | 29,55 | -7 |
| 65 ans et + | 3 162 | 17,56 | 4 138 | 21,68 | 10 |

r : Données révisées
 p : Données provisoires
 Source: ISQ et Statistique Canada, 2020a

La variation entre les tranches d'âge de la population entre 2011 et 2019 est illustrée au Tableau 2. Deux des cinq tranches d'âge ont subi une réduction des effectifs, soit les groupes de 15 à 24 ans et de 45 à 65 ans ayant réduit de 4 % et 7 % respectivement.

Contrairement à ce qui est observé à la Figure 4, la population composant le groupe d'âge de 45 à 65 ans a diminué alors que celle des 25 à 44 ans a augmenté de 6 % entre 2011 et 2019. Malgré la réduction d'individus de 45 à 65 ans, elle reste la tranche d'âge dominante de la MRC représentant près de 30 % de la population de la MRC. Le second groupe d'âge dominant est la tranche entre 25 et 44 ans occupant 24 % de la population (ISQ et Statistique Canada, 2020a).

La population âgée de 65 ans et plus est la troisième tranche de population en importance représentant près de 22 % de la population de la MRC des Chenaux. De plus, ce groupe d'âge

a augmenté de 10 % entre 2011 et 2019, démontrant que le vieillissement de la population est une problématique bien définie sur ce territoire (ISQ et Statistique Canada, 2020a).

Tableau 3. Âge moyen des habitants 2011-2019 des municipalités ainsi que de la MRC des Chenaux (Qc)

| Municipalité | Année | | | Variation |
|------------------------------|-------|-------|-------|-----------|
| | 2011 | 2016 | 2019 | |
| Batiscan | 46,20 | 47,01 | 46,75 | 0,56 |
| Champlain | 47,14 | 48,78 | 49,96 | 2,82 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 46,88 | 48,01 | 49,07 | 2,19 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 45,30 | 46,57 | 46,42 | 1,11 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 44,66 | 45,47 | 44,65 | -0,01 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 38,30 | 37,84 | 38,44 | 0,14 |
| Saint-Maurice | 40,20 | 40,68 | 40,75 | 0,55 |
| Saint-Narcisse | 44,80 | 45,29 | 45,97 | 1,17 |
| Saint-Prosper | 47,90 | 48,88 | 49,03 | 1,13 |
| Saint-Stanislas | 46,75 | 47,51 | 47,91 | 1,16 |
| MRC des Chenaux | 44,81 | 45,60 | 45,89 | 1,08 |

Source: ISQ et Statistique Canada 2020a

L'âge moyen des gens vivant dans la MRC des Chenaux était autour de 46 ans en 2019. Cet âge moyen était similaire pour l'ensemble des municipalités. Le Tableau 3 montre l'âge moyen de chacune des municipalités et celle de la MRC. En effet, seule la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes possède un âge moyen inférieur à 40 ans, alors que les municipalités de Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Prosper ont un âge moyen de près de 50 ans (ISQ et Statistique Canada, 2020a).

De plus, la variation d'âge moyen des municipalités de la MRC des Chenaux était en augmentation entre 2011 et 2019 à l'exception de Sainte-Geneviève-de-Batiscan qui n'a pas subi de variation significative (ISQ et Statistique Canada, 2020a).

Répartition et évolution des ménages

En plus de la taille de population, la démographie peut également être étudiée à l'aide du nombre de ménages ainsi que le nombre de personnes vivant sous le même toit. La MRC des Chenaux compte 8 200 ménages alors qu'il y en a 124 610 en Mauricie (2016). En moyenne, le

nombre de citoyens vivant dans sous le même toit est de 2,16 dans la MRC des Chenaux et de 2 en Mauricie. Le Tableau 4 illustre la distribution des ménages en fonction du nombre de personnes y vivant. La catégorie de ménage la plus abondante est composée de deux personnes. Puis, les ménages d'une personne représentent le deuxième plus abondant type de ménage dans la MRC des Chenaux. Finalement, l'ensemble des ménages de trois, quatre ou cinq personnes et plus représente moins de 30 % des ménages dans la MRC des Chenaux et près de 25 % des ménages en Mauricie (ISQ, 2019b, 2019c).

Tableau 4. Nombre de ménages privés selon la taille du ménage pour la MRC des Chenaux (Qc) et la région de la Mauricie en 2016

| Nombre de ménages privés selon leurs tailles | Des Chenaux | Proportion dans la MRC (%) | Mauricie |
|--|-------------|----------------------------|----------|
| Total | 8200 | - | 124 610 |
| 1 personne | 2535 | 31 | 46 755 |
| 2 personnes | 3245 | 40 | 47 105 |
| 3 personnes | 1080 | 13 | 14 665 |
| 4 personnes | 890 | 11 | 11 040 |
| 5 personnes et + | 450 | 5 | 5050 |
| Taille moyenne des ménages privés | 2,16 | | 2 |

Source: ISQ, 2019b, 2019c

Perspectives démographiques par groupe d'âge

L'ISQ a estimé la croissance démographique par tranche d'âge à tous les 5 ans entre 2016 et 2041. Ces estimations proposent que la perspective de croissance de la population par âge ait augmenté pour la plupart des classes d'âge. En effet, seuls les groupes de 15 à 24 ans et de 45 à 64 ans ont une variation négative de 2,67 % et de 6,73 % respectivement tels que présentés au Tableau 5. La perspective de croissance de la population est donc positive pour les tranches de 0 à 14 ans, de 25 à 44 ans et de 65 ans et plus ayant une estimation de la variation de 3,25, 3,43 et 5,59 respectivement (ISQ, 2019e).

Tableau 5. Perspectives démographiques de la MRC des Chenaux (Qc) basées sur les âges

| Années | Perspective démographique (citoyen) par âge | | | | |
|----------------------------------|---|-----------|-----------|-----------|-------------|
| | 0-14 ans | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65 ans et + |
| 2016 | 2 780 | 1 834 | 4 350 | 6 063 | 2 314 |
| 2021 | 2 916 | 1 752 | 4 524 | 5 904 | 2 414 |
| 2026 | 2 916 | 1 721 | 4 607 | 5 725 | 2 508 |
| 2031 | 2 974 | 1 657 | 4 664 | 5 634 | 2 620 |
| 2036 | 3 034 | 1 596 | 4 675 | 5 525 | 2 728 |
| 2041 | 3 105 | 1 567 | 4 693 | 5 390 | 2 873 |
| Variation entre 2016 et 2041 (%) | 3,25 | -2,67 | 3,43 | -6,73 | 5,59 |
| Source: ISQ, 2019e | | | | | |

Le groupe démographique de 65 ans et plus possède la plus grande variation parmi les cinq tranches d'âge. Cette estimation propose que le vieillissement de la population dans la MRC des Chenaux persistera au moins jusqu'en 2041 (ISQ, 2019e). Toutefois, l'augmentation démographique des groupes d'âge de 25 à 44 ans et de 0 à 14 ans suggère une augmentation du nombre de famille. Le groupe 25 à 44 ans représente les parents alors que le second groupe désigne les enfants.

Perspectives de croissance démographiques

La perspective démographique se mesure à l'aide de l'estimation du nombre d'habitants ainsi que du nombre de ménages à différentes dates fixes dans le futur. Ces calculs de variation des ménages permettent également de mesurer le taux de variation estimé entre le nombre initial d'habitants ou de ménages et le taux estimé de la même variable lors d'une période prédéfinie.

Selon les estimations de l'ISQ, la perspective démographique propose une croissance de la population de la MRC des Chenaux. Le Tableau 6 illustre la perspective démographique entre 2016 et 2041, démontrant qu'il y aurait une variation de population de 3,8 % et de ménage de 4,4 %, toutes deux étant positives. En effet, le nombre ménage montre un taux de variation plus élevé que nombre d'habitants, indiquant que la taille des ménages devrait être en diminution entre 2016 et 2041. Entre 2031 et 2041, la taille de la population ainsi que le nombre de ménages réduiront légèrement. Selon cette estimation, il y aura une réduction de 200 habitants ainsi que de 106 ménages dans la MRC des Chenaux (ISQ, 2019b, 2019e).

Tableau 6. Perspectives démographiques de la MRC des Chenaux (Qc)
basées sur le nombre d'habitants et le nombre de ménages privés

| Années | Perspective démographique | | | |
|-------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| | Nombre d'habitants | Variation (%) | Nombre de ménages privés | Variation (%) |
| 2016 | 18 700 | - | 8 210 | - |
| 2021 | 19 300 | 6 | 8515 | 3,05 |
| 2026 | 19 600 | 3 | 8654 | 1,39 |
| 2031 | 19 600 | 0 | 8678 | 0,24 |
| 2036 | 19 500 | -1 | 8639 | -0,39 |
| 2041 | 19 400 | -1 | 8572 | -0,67 |
| Variation 2016-2041 (%) | - | 3,8 | - | 4,4 |

Source: ISQ, 2019b, 2019e

La variation de la population de la MRC des Chenaux est répartie selon les municipalités principalement dans leurs centres urbains. Le Tableau 7 illustre l'estimation de la population entre 2016 et 2036 des dix municipalités présentes dans la MRC des Chenaux: sept d'entre elles subissent une réduction du nombre d'habitants variant 6,7 % à 23,1 % entre 2016 et 2036. Bien que la majorité des municipalités démontre une variation négative, la MRC des Chenaux a tout de même une augmentation du nombre de la population, notamment grâce à l'augmentation de la population de la municipalité de Saint-Maurice. L'estimation du taux de variation de cette municipalité est en augmentation de 47 %. De plus, la population de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel prévoit également une augmentation de 6,2 % (ISQ, 2019d). Ces municipalités profitent de leur proximité avec les villes de Shawinigan et Trois-Rivières favorisant l'augmentation de leur population au détriment de celle du reste de la MRC.

Tableau 7. Perspectives démographiques de la MRC des Chenaux (Qc)
selon les municipalités entre 2016 et 2036

| Municipalités | Années | | | | | Variation (%) entre 2016 et 2036 |
|------------------------------|--------|------|------|------|------|--|
| | 2016 | 2021 | 2026 | 2031 | 2036 | |
| Batiscan | 901 | 866 | 816 | 755 | 693 | -23,1 |
| Champlain | 1750 | 1809 | 1833 | 1817 | 1762 | 0,7 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 5789 | 5977 | 6090 | 6140 | 6150 | 6,2 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 2024 | 1971 | 1889 | 1795 | 1709 | -15,6 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 1007 | 977 | 944 | 905 | 862 | -14,4 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 544 | 515 | 487 | 460 | 438 | -19,5 |
| Saint-Maurice | 3330 | 3833 | 4246 | 4593 | 4901 | 47,2 |
| Saint-Narcisse | 1831 | 1828 | 1782 | 1721 | 1660 | -9,3 |
| Saint-Prosper-de-Champlain | 531 | 528 | 518 | 504 | 485 | -8,7 |
| Saint-Stanislas | 1010 | 990 | 954 | 905 | 853 | -15,5 |

Source: ISQ, 2019d

Document de travail

La perspective des ménages de la MRC des Chenaux est répartie inégalement entre les municipalités. Celles-ci varient entre 2016 et 2036 telles que représentées au Tableau 8. L'estimation des ménages varie de façon négative chez sept des dix municipalités réduisant la taille des ménages de 6,7 à 21 %. Cependant, la MRC possède une variation positive grâce aux trois autres municipalités ayant une variation des ménages entre 2016 et 2036. En 20 ans, l'estimation des ménages de la municipalité de Saint-Maurice augmente de 50 %. Les municipalités de Champlain et Notre-Dame-du-Mont-Carmel ont également une estimation de la variation des ménages positive (ISQ, 2019a). En effet, 30 % de la valeur foncière résidentielle de la MRC est détenue par la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Tableau 8. Perspectives de ménage de la MRC des Chenaux (Qc)
selon les municipalités entre 2016 et 2036

| Municipalités | Années | | | | | Variation entre 2016 et 2036 |
|------------------------------|--------|------|------|------|------|------------------------------------|
| | 2016 | 2021 | 2026 | 2031 | 2036 | |
| Batiscan | 441 | 436 | 420 | 390 | 357 | -19 |
| Champlain | 814 | 861 | 887 | 883 | 857 | 5,3 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 2372 | 2476 | 2538 | 2576 | 2598 | 9,5 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 957 | 938 | 906 | 868 | 825 | -13,8 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 493 | 488 | 473 | 451 | 423 | -14,2 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 251 | 238 | 223 | 208 | 197 | -21,5 |
| Saint-Maurice | 1312 | 1510 | 1676 | 1824 | 1971 | 50,2 |
| Saint-Narcisse | 819 | 819 | 805 | 787 | 764 | -6,7 |
| Saint-Prosper-de-Champlain | 241 | 242 | 238 | 231 | 222 | -7,9 |
| Saint-Stanislas | 510 | 508 | 489 | 459 | 425 | -16,7 |

Source : ISQ, 2019a

La perspective de croissances de la MRC des Chenaux est positive, bien que la plupart des municipalités aient des perspectives de croissances négatives. En effet, seules trois municipalités ont des perspectives positives assez importantes pour pallier la décroissance des sept autres municipalités.

Vitalité économique

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) utilise l'indice de vitalité économique afin de mesurer la vitalité des territoires. Cet indice est divisé en trois indicateurs : le revenu médian de la population de 18 ans et plus, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans représentant le marché du travail et plus indiquant le niveau de vie dans la région et le dynamisme démographique caractérisé par le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur une période de 5 ans (MAMH, s.d.).

L'indice de vitalité des MRC de la Mauricie démontre les secteurs ayant une certaine qualité de vie en comparaison aux autres régions du Québec. Le rang de celle-ci à l'échelle du Québec indique que les indicateurs essentiels à la vitalité sont respectés. Le Tableau 9 illustre chacune des MRC de la Mauricie, démontrant que la MRC des Chenaux possède le meilleur indice de vitalité économique de la région. En effet, son indice est de 0,55 occupant

ainsi le 54^e rang au Québec. La valeur positive de l'indice de vitalité indique que la MRC a obtenu un résultat supérieur à la moyenne des autres MRC (Ladouceur, 2018).

Tableau 9. Indice de vitalité économique des MRC de la Mauricie (Qc)

| MRC | Indice de vitalité | Rang à l'échelle du Québec | Population totale |
|----------------|--------------------|----------------------------|-------------------|
| Mékinac | -10,50 | 97 | 12 670 |
| Shawinigan | -10,47 | 96 | 49 190 |
| La Tuque | -8,14 | 87 | 14 910 |
| Maskinongé | -4,20 | 76 | 36 921 |
| Trois-Rivières | -0,88 | 58 | 135 863 |
| Les Chenaux | 0,55 | 54 | 18 702 |

Source: adapté de MAMH, s.d.a

Entre 2006 et 2016, le Tableau 10 expose trois indicateurs utilisés afin de calculer la vitalité économique ainsi que le rang de la MRC des Chenaux à l'échelle du Québec. Depuis 2006, la vitalité économique de la MRC des Chenaux s'améliore, passant de -1,87 à 0,55. En effet, chacun des indicateurs démontre une amélioration: le revenu total des adultes a augmenté de 13 000 \$ en 14 ans; il y a 13,5 % de plus de travailleurs dans la tranche 25-34 ans puis le TAAM a une augmentation de 7,7 % (ISQ et Statistique Canada, 2018).

Tableau 10. Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC des Chenaux (Qc), 2006-2016

| Année | Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus (\$) | Taux des travailleurs de 25-64 ans (%) | TAAM de la population sur 5 ans (%) | Valeur de l'indice de vitalité économique | Rang à l'échelle québécoise |
|-------|---|--|-------------------------------------|---|-----------------------------|
| 2006 | 21 907 | 67,8 | -5,3 | -3,99 | 71 |
| 2008 | 24 333 | 69,5 | 0,5 | -2,46 | 63 |
| 2010 | 25 785 | 68,8 | 8,0 | 0,10 | 57 |
| 2012 | 28 349 | 69,8 | 10,7 | 0,31 | 56 |
| 2014 | 29 719 | 70,5 | 11,5 | 0,87 | 51 |
| 2016 | 31 441 | 71,3 | 7,7 | 0,55 | 54 |

Source: ISQ et Statistique Canada, 2018

En 2016, chacune des municipalités possède son propre indice de vitalité économique dans lequel chaque indicateur est détaillé et classé en rang. Le Tableau 11 illustre qu'en 2016 quatre des dix municipalités de la MRC des Chenaux avaient un indice de vitalité économique positif signifiant qu'elles avaient un résultat supérieur à la moyenne des municipalités du Québec. Les rangs des municipalités de la MRC des Chenaux varient entre 90^e et 92^e. Seule la municipalité de Saint-Maurice était dans le palmarès des 100 municipalités ayant la meilleure vitalité économique. La valeur de l'indice de vitalité économique de Saint-Maurice était de 11,84, l'indicateur permettant cette valeur est du TAAM de 30,5 % alors que celui des autres municipalités est inférieur à 15 % (ISQ et Statistique Canada, 2018).

Tableau 11. Indice de vitalité économique pour les différentes entités municipales de la MRC des Chenaux (Qc), 2016

| Entités municipales | Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus (\$) | Taux des travailleurs de 25-64 ans (%) | TAAM de la population sur 5 ans (‰) | Valeur de l'indice de vitalité économique | Rang à l'échelle québécoise |
|------------------------------|---|--|-------------------------------------|---|-----------------------------|
| Batiscan | 30094 | 64,2 | -5,4 | -4,7 | 850 |
| Champlain | 33 712 | 71,1 | 11,2 | 4,2 | 333 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 34 116 | 72,1 | 5,6 | 3,4 | 367 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 27444 | 67,5 | -2,6 | -4,6 | 843 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 30180 | 70 | 5,7 | -2,8 | 759 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 25875 | 70,2 | 6,6 | -1,8 | 672 |
| Saint-Maurice | 34 172 | 77,2 | 30,5 | 11,8 | 93 |
| Saint-Narcisse | 29 358 | 70,9 | 5,7 | 0,3 | 567 |
| Saint-Stanislas | 26 153 | 64,7 | -3,3 | -6,6 | 927 |
| Saint-Prosper-de-Champlain | 26820 | 67 | 5,8 | -2,0 | 712 |

Source : ISQ et Statistique Canada, 2018

En somme, l'indice de vitalité économique est positif pour la MRC des Chenaux bien que six des dix municipalités aient un indice négatif (ISQ et Statistique Canada, 2018).

3.2.2 Principaux secteurs d'activité économiques

Les activités économiques de la MRC des Chenaux sont présentées dans cette section afin de déterminer les principaux secteurs d'activités permettant le développement de la région. En effet, les principaux secteurs économiques ainsi que le rayonnement des pôles commerciaux régionaux y sont décrits.



Secteurs d'activités économiques

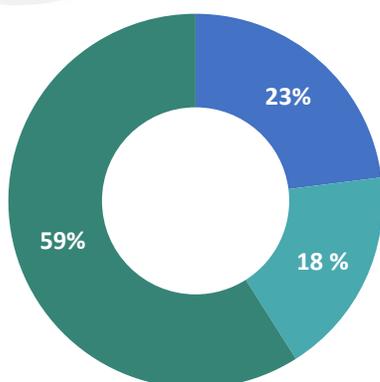
Les activités économiques sont divisées en trois secteurs: primaire, secondaire et tertiaire. Le secteur primaire est issu des activités d'extraction ou de production brute, telles que l'agriculture, la foresterie et l'exploitation minière (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC] 2009a). Le secteur secondaire représente les entreprises produisant des biens physiques à partir de produit brut (TPSGC, 2009b). Puis, le secteur tertiaire se traduit par le commerce, le transport ainsi que les services (TPSGC, 2009c).

En Mauricie, le secteur économique le plus important est le secteur tertiaire, occupant plus du 3/4 de l'économie. Ce secteur est divisé en services aux ménages, en services publics et en services moteurs¹ (Ministère de l'Économie et de l'Innovation [MEI] 2019). Parmi ces services, les soins de santé et l'éducation employaient près de 45 % des gens de ce secteur en 2006 (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MESS] s.d.). Le secteur secondaire occupe quant à lui 19 % du secteur économique alors que le secteur primaire représente 4 % de l'économie de la région (MEI, 2019).

La MRC des Chenaux a une distribution de l'économie différente de celle de la Mauricie, telle qu'illustrée à la Figure 5. En effet, bien que le secteur tertiaire soit le secteur le plus important dans la MRC, le secteur primaire a une place non négligeable avec près de 23 % des entreprises. Ce secteur d'activité est propulsé par l'agriculture qui occupe une part importante du territoire. Le secteur tertiaire occupe tout de même le premier rang au niveau du nombre d'entreprises, car de nombreux services sont offerts dans la MRC (Conseil de la MRC des Chenaux 2017). Les entreprises de ce secteur œuvrent dans les domaines des ventes, des services, des transports, de la machinerie, des affaires, des finances et des assurances (MESS, s.d.b).

¹ Services moteurs : commerce de gros, information et culture, finance et assurances, immobilier et location, services professionnels, scientifiques et techniques, gestion des sociétés, administratives et de soutien, ainsi ceux des arts, spectacles et loisirs. (MEI, 2019)

Des Chenaux



Mauricie

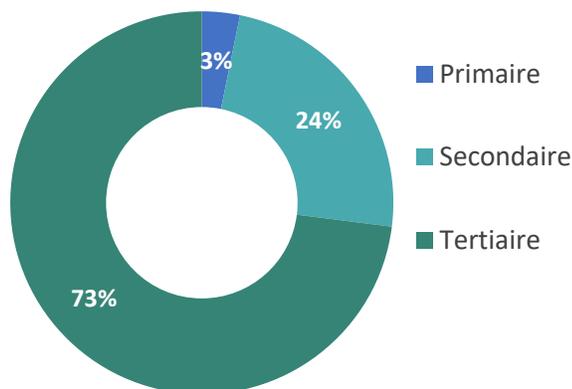


Figure 5. Proportion des trois grands groupes de secteurs économiques pour la MRC des Chenaux (2016) et la région de la Mauricie (Qc, 2017) (Conseil de la MRC des Chenaux, 2017; MEI, 2019)

Les activités économiques de la MRC des Chenaux et de ses municipalités sont listées au Tableau 12. À l'échelle de la MRC, les activités ayant le plus haut taux d'emplois sont au niveau de la fabrication, des soins de santé et assistance sociale et du commerce de détail, offrant respectivement 24,5 %, 24,4 % et 20,7 % des emplois de la MRC des Chenaux. Ces trois secteurs d'activités sont également abondants dans la plupart des municipalités. Les autres activités économiques sont réparties sur l'ensemble des municipalités. Les industries de toutes catégories se démarquent dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas, Saint-Luc-de-Vincennes et Saint-Prosper-de-Champlain (Statistique Canada, 2017). Bien que 15 % des gens travaillent dans le domaine industriel à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, il n'y a pas de territoire alloué à ce type d'activité sur ce territoire (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). À l'inverse, la municipalité de Saint-Narcisse possède la moitié de la valeur foncière industrielle de la MRC des Chenaux où 20% des emplois sont dans le domaine de la fabrication (SAD de la MRC des Chenaux, 2007; Statistique Canada 2017).

Tableau 12. Pourcentage (%) d'emplois par secteur d'activité et par municipalité de la MRC des Chenaux (Qc) en 2016

| Secteur d'activité | Notre-Dame-du-Mont-Carmel | Saint-Maurice | Sainte-Anne-de-la-Pérade | Saint-Narcisse | Champlain | Sainte-Geneviève-de-Batiscan | Saint-Stanislas | Batiscan | Saint-Luc-de-Vincennes | Saint-Prosper-de-Champlain | MRC des Chenaux |
|---|---------------------------|---------------|--------------------------|----------------|-----------|------------------------------|-----------------|----------|------------------------|----------------------------|-----------------|
| Administrations publiques | 7,9 | 4,6 | 5,6 | 4,3 | 4,6 | 8,3 | 4,1 | 2,9 | 3,4 | 0 | 10 |
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 1,4 | 6,1 | 8,6 | 6,1 | 7,5 | 15,7 | 14,4 | 8,8 | 13,8 | 14,3 | 11 |
| Arts, spectacles et loisirs | 1,5 | 1,8 | 0 | 3 | 1,7 | 1,9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2,2 |
| Commerce de détail | 14 | 12,9 | 16,7 | 11 | 12,1 | 4,6 | 11,3 | 5,9 | 12,1 | 11,4 | 20,7 |
| Commerce en gros | 3 | 3 | 3,1 | 2,4 | 1,7 | 1,9 | 3,1 | 0 | 3,4 | 0 | 4,3 |
| Construction | 9,9 | 9,6 | 6,2 | 9,1 | 9,2 | 12 | 12,4 | 4,4 | 13,8 | 17,1 | 16,3 |
| Fabrication | 14,9 | 12,7 | 13,6 | 20,1 | 14,9 | 10,2 | 19,6 | 13,2 | 5,2 | 5,7 | 24,5 |
| Finance et assurances | 1,4 | 2,2 | 3,1 | 1,2 | 2,9 | 2,8 | 2,1 | 0 | 0 | 0 | 2,9 |
| Gestion des déchets et d'assainissement | 7,5 | 5,2 | 7,7 | 4,3 | 7,5 | 5,7 | 2,1 | 7,4 | 0 | 0 | 6,5 |
| Gestion de sociétés et d'entreprises | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,2 |
| Industrie de l'information et culturelle | 0,6 | 1,5 | 1,9 | 1,2 | 1,1 | 0 | 2,1 | 0 | 0 | 0 | 1,5 |
| Services d'enseignement | 5 | 6,5 | 3,7 | 3 | 5,7 | 10,2 | 5,2 | 10,3 | 3,4 | 8,6 | 9 |
| Services d'hébergement et de restauration | 4,6 | 3 | 6,8 | 4,9 | 5,7 | 2,8 | 6,2 | 2,9 | 12,1 | 5,7 | 8,8 |
| Services immobiliers et de location | 1 | 0,9 | 1,2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2,9 | 0 | 0 | 1,2 |
| Services professionnels, scientifiques | 3,4 | 2,1 | 3,7 | 1,2 | 4 | 1,9 | 2,1 | 4,4 | 0 | 5,7 | 5,1 |
| Services publics | 1,7 | 1,8 | 0 | 0 | 1,1 | 0 | 2,1 | 2,9 | 3,4 | 0 | 2,1 |
| Soins de santé et assistance sociale | 16,8 | 15,7 | 10,5 | 17,7 | 11,5 | 12 | 9,3 | 13,2 | 17,2 | 17,1 | 24,4 |
| Transport et entreposage | 2,5 | 3,7 | 6,2 | 4,3 | 4 | 3,7 | 3,1 | 7,4 | 3,4 | 5,7 | 6,4 |
| Autres services | 6,4 | 7,4 | 4,9 | 5,5 | 4 | 9,3 | 4,1 | 5,9 | 8,6 | 8,6 | 10 |

Source: Statistique Canada, 2017

Les services publics ainsi que l'administration publique emploient des gens dans quatre municipalités : Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas, Saint-Luc-de-Vincennes et Saint-Prosper-de-Champlain (Statistique Canada, 2017). Ces types d'emploi sont répartis dans les entreprises suivantes: la Sûreté du Québec, la sécurité du revenu, le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la municipalité régionale de comté des Chenaux (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Rayonnement des pôles commerciaux régionaux

Les pôles de développement de la MRC des Chenaux sont influencés par l'occupation du territoire. Dans ce contexte, l'agriculture, ainsi que les zones récréotouristiques rayonnent à l'échelle de la région (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Le secteur agricole domine le territoire de la MRC des Chenaux. Divers types de cultures se démarquent en faisant partie d'un identifiant du meilleur de l'industrie agroalimentaire de la Mauricie (MIAM). Il s'agit d'une identification alimentaire mettant en vedette les entreprises agricoles de la région. Les entreprises représentées sous cette bannière offrent des produits cultivés, élevés, chassés ou pêchés sur le territoire de la Mauricie. Des entreprises de transformations d'aliments peuvent également rayonner sous cette bannière lorsque la transformation est entièrement mauricienne et que l'origine des produits est mauricienne lorsque c'est possible (ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ], s.d.). Au total, 13 entreprises agricoles de la MRC des Chenaux ont l'identifiant MIAM. Sept de ces entreprises offrent des produits bruts issus de la récolte de fruits et légumes alors que les six autres vendent des produits transformés tels que des pâtisseries, des boissons alcoolisées ou des fromages (MIAM, s.d.). En 2010, l'industrie agricole de la MRC avait un revenu de 88 millions de dollars, il s'agit de 31 % des revenus agricoles de la Mauricie (Magny et al. 2014).

Le tourisme dans la MRC des Chenaux est orienté sur plusieurs axes, soit le plein air, l'histoire et la culture ainsi que l'agroalimentaire. En effet, une dizaine de secteurs de la MRC sont réservés aux activités de plein air, tels que le Parc de la rivière Batiscan, le Parc Nature la Gabelle et le Domaine de la Forêt perdue (Tourisme des Chenaux 2020). Dans la MRC des Chenaux, les secteurs de villégiatures sont abondants dans les municipalités de Champlain et de Batiscan où la vue sur le Fleuve est attrayante. Cependant, ces secteurs tendent à diminuer puisque les chalets sont transformés en résidences permanentes. Toutefois, le secteur de la rivière Batiscan est un nouvel attrait pour la villégiature qui se développe à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas et Saint-Prosper. La rivière Sainte-Anne est également la trame d'activités touristiques à l'est de la MRC, telle que la pêche aux petits poissons des Chenaux qui a accueilli 95 000 touristes provenant de partout à travers le



monde lors de la saison de pêche de 2019 et 2020 (SAD de la MRC des Chenaux, 2007; Hélie 2020). De plus, la culture et l'histoire de la MRC des Chenaux sont représentées par une dizaine d'activités ou d'infrastructures. Plusieurs églises et presbytères font partie du circuit patrimonial de la région. Il y a également plusieurs arrêts de la voix des bâtisseurs² présentant des figures marquantes de l'histoire. Puis, près de 20 arrêts gourmands sont présents dans la MRC des Chenaux, autant des restaurants, des casse-croutes ou des microbrasseries (Tourisme des Chenaux 2020).

3.3 Utilisation du territoire actuel

L'occupation du territoire de la MRC des Chenaux est représentée par la Figure 6. L'utilisation du territoire ainsi qu'une description précise du territoire agricole permettent de présenter un portrait de la MRC.

Document de travail

² Circuit touristique présentant les personnages ayant marqué l'histoire de la MRC des Chenaux. Il y a des silhouettes grandeur nature de ces personnages dispersés dans les municipalités. L'application Balado Découverte permet trouver ces sites culturels et leurs histoires.

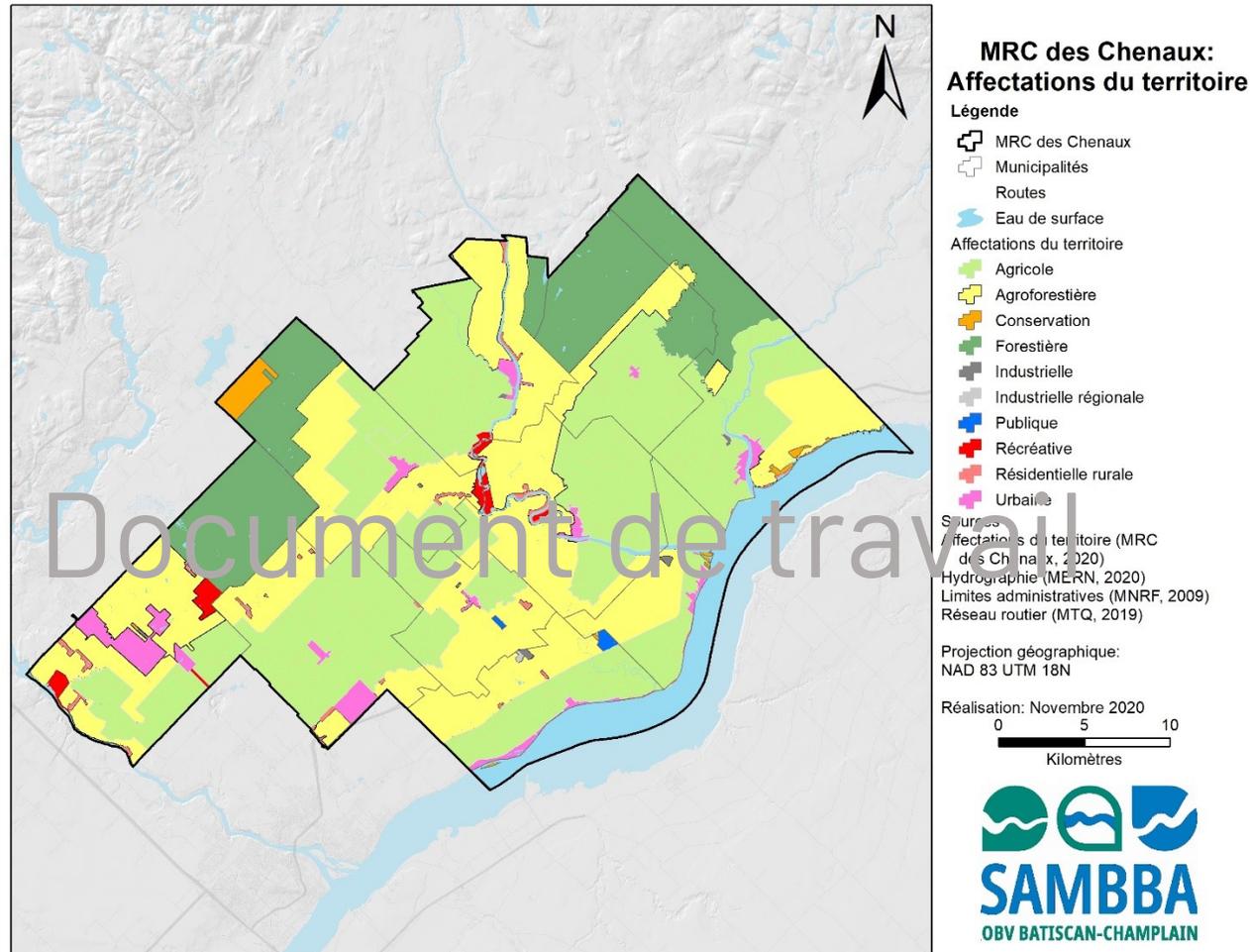


Figure 6. Occupation du territoire de la MRC des Chenaux (0c)





3.3.1 Utilisation du territoire de la MRC

La MRC des Chenaux utilise son territoire pour y accomplir plusieurs activités telles que l'agriculture, l'agroforesterie et la foresterie. L'agriculture occupe une superficie de 36 603 ha (366 km²) alors que l'agroforesterie occupe une superficie de 31 020 ha (310,2 km²). Les activités agricoles ne représentent que 46% des zones agricoles de la MRC (SAD de la MRC des Chenaux, 2007; Magny et al. 2014).

La Figure 7 illustre l'affectation du territoire en pourcentage pour chaque municipalité. À l'exception de Notre-Dame-Du-Mont-Carmel où les activités agricoles n'occupent que 18,2% du territoire, l'agriculture couvre plus de 30% des municipalités et cette proportion s'élève jusqu'à 66,8% à Saint-Maurice.

Les zones servant de conservation occupent quant à elle 0,9 % du territoire protégeant majoritairement des milieux humides et hydriques, davantage présents dans la municipalité de Saint-Narcisse (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

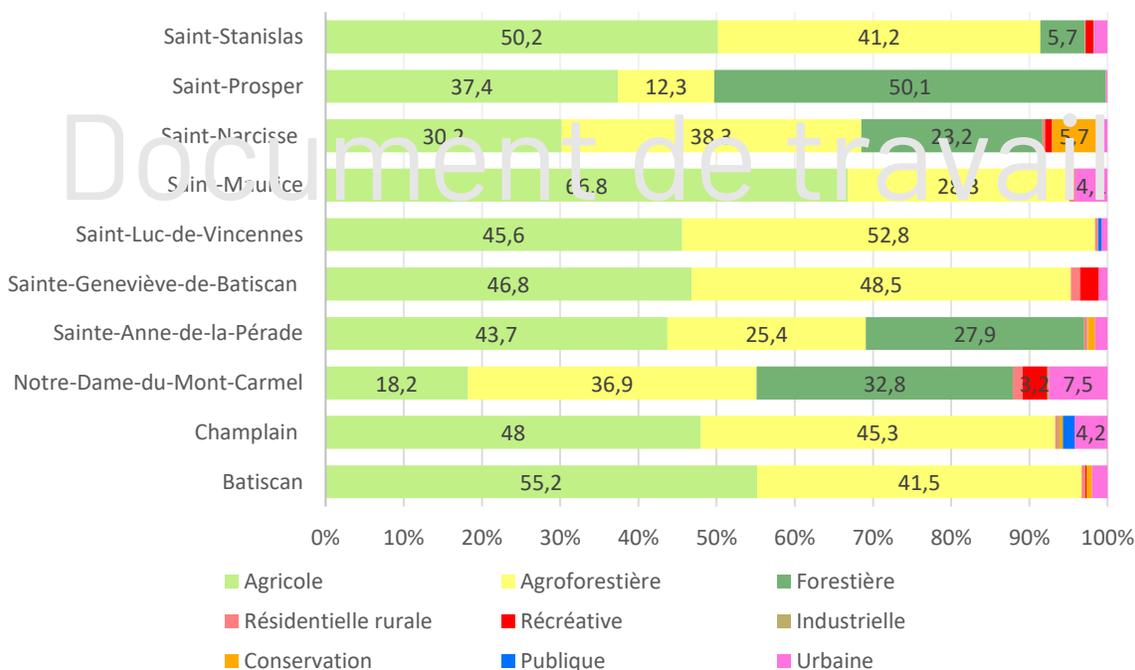


Figure 7. Proportion (%) des grandes affectations du territoire des municipalités de la MRC des Chenaux (Qc; Conseil de la MRC des Chenaux, 2007)

Concrètement, la répartition des activités humaines sur le territoire de la MRC des Chenaux est listée à l'Annexe 1. Ce tableau illustre neuf grands types d'affectation du territoire classés selon le code d'utilisation des biens-fonds (CUBF). Ce code recense les propriétés sous neuf grandes catégories, correspondant aux lignes foncées de l'Annexe 1. Les grandes affectations du territoire figurent dans ce tableau présentant le nombre total de propriétés de cette catégorie d'immeuble. Le secteur résidentiel possède le plus grand dénombrement d'immeuble dans la MRC avec 8 418 bâtiments où les logements occupent 87 % de ce type de bâtiment. L'extraction de ressources naturelles occupe également une place importante dans la région où les activités agricoles dominent ce secteur. Parmi les catégories de production végétale, l'acériculture représente plus de 25 % des bâtiments réservés à cette activité. De plus, les propriétés non exploitées correspondent au second type d'utilisation le plus abondant sur la MRC des Chenaux. Celle-ci est représentée en majorité par les espaces de terrains non aménagés ainsi que l'exploitation non commerciale de la forêt (MAMH, 2020).

3.3.2 Utilisation détaillée du territoire agricole et forestier

Entre 2004 et 2019, la MRC des Chenaux était dominée par les différentes activités agricoles (Commission de protection du territoire agricole du Québec [CPTAQ], 2005; 2010; 2019). Cependant, la superficie réellement utilisée pour l'exploitation représente moins de la moitié de la superficie zonée agricole, soit environ 38 500 ha (385 km²) (Magny et al., 2014). Le reste du territoire zoné agricole est réparti en territoire forestier et en milieux humides et hydriques (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). La Figure 8 illustre ces différentes activités agricoles et agroforestières de la MRC des Chenaux.

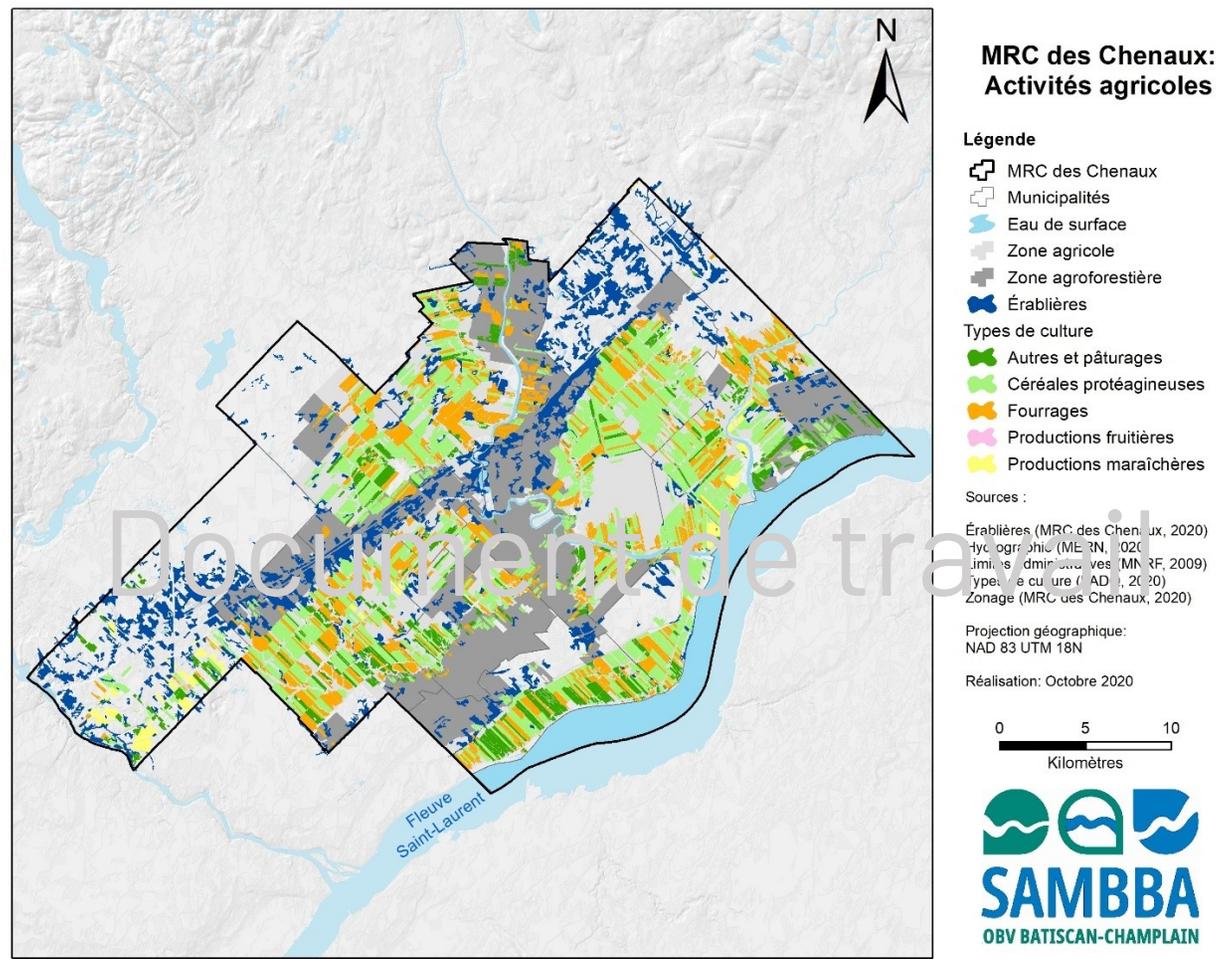


Figure 8. Distribution spatiale des activités en zone agricoles



Occupation des activités agricoles

Les zones agricoles occupaient 97 % de la MRC des Chenaux en 2010 et 2019, alors qu'en Mauricie, elles ne représentaient que 7 % du territoire (CPTAQ, 2010, 2019; Tableau 13). Une dominance agricole aussi importante est plus fréquemment observée sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent (Magny et al. 2014). De plus, entre 2004 et 2010 le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 12 % passant de 333 entreprises à 292 (CPTAQ, 2005, 2010).

Tableau 13. Occupation du territoire agricole de la MRC des Chenaux et de la Mauricie (Qc)

| Occupation du territoire agricole | MRC des Chenaux | | | Mauricie | | |
|---|-----------------|--------|--------|----------|----------|----------|
| | 2004 | 2010 | 2019 | 2004 | 2010 | 2019 |
| Nombre d'entreprises agricoles | 333 | 292 | ND | 1146 | 1036 | ND |
| Superficie exploitée totale (ha) | 85 365 | 84 386 | 84 402 | 246 668 | 241 637 | 241 965 |
| (km²) | 853,65 | 843,86 | 844,02 | 2 466,68 | 2 416,37 | 2 419,65 |
| % du territoire des MRC en zone agricole | 97 | 97 | 97 | 6 | 7 | 7 |

Source: (CPTAQ, 2005, 2010, 2019)

Le Tableau 14 illustre les différentes entreprises de productions animales et végétales de la MRC. Les revenus agricoles proviennent à près de 60 % de la production animale. Près de 80% de cette production est représentée par les fermes bovines laitières et d'élevages. À l'échelle municipale, les fermes laitières dominent sur l'ensemble des municipalités, notamment à Saint-Maurice et Sainte-Anne-de-la-Pérade où elles représentent respectivement 56 % et 46 % des entreprises agricoles de ces municipalités (Magny et al. 2014).

Tableau 14. Nombre d'entreprises agricoles enregistré en 2010 et regroupé par type de productions (MRC des Chenaux, Qc)

| Municipalité | Production animale | | | | Production végétale | | | | Nombre d'entreprises |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------|--|--|----------------------|
| | Bovins laitiers | Bovin de boucherie Veaux lourd | Porcs volailles | Chevaux ovins caprins autres | Céréale protéagineuse | Fourrages | Productions maraîchères fruitières | Culture abritée Horticulture Acériculture | |
| Batiscan | 8 | 1 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 1 | 17 |
| Champlain | 11 | 1 | 0 | 3 | 5 | 0 | 4 | 1 | 24 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 1 | 1 | 2 | 5 | 5 | 0 | 4 | 1 | 16 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 17 | 7 | 0 | 0 | 7 | 0 | 6 | 2 | 39 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 8 | 6 | 4 | 2 | 5 | 0 | 3 | 0 | 27 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 6 | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 1 | 1 | 21 |
| Saint-Maurice | 26 | 7 | 2 | 0 | 8 | 2 | 0 | 1 | 48 |
| Saint-Narcisse | 7 | 6 | 1 | 2 | 7 | 4 | 1 | 3 | 30 |

Source: Magny et al., 2014

Les productions végétales engendrent 25 % des revenus agricoles de la MRC. Ces productions occupent une grande partie du territoire agricole, car ces cultures nécessitent de grandes superficies. Les céréales protéagineuses, telles que le maïs et le soya dominent sur 57% du territoire agricole, couvrant une superficie de 4 612 ha (46,12 km²). Les champs cultivant le fourrage occupent 38 % du territoire agricole. Bien que les productions fruitières ne semblent pas être exploitées sur le territoire de la MRC à la Figure 9, elles occupaient respectivement: 9,74 ha (0,09 km²) en 2020 (Financière agricole du Québec [FADQ] 2020).

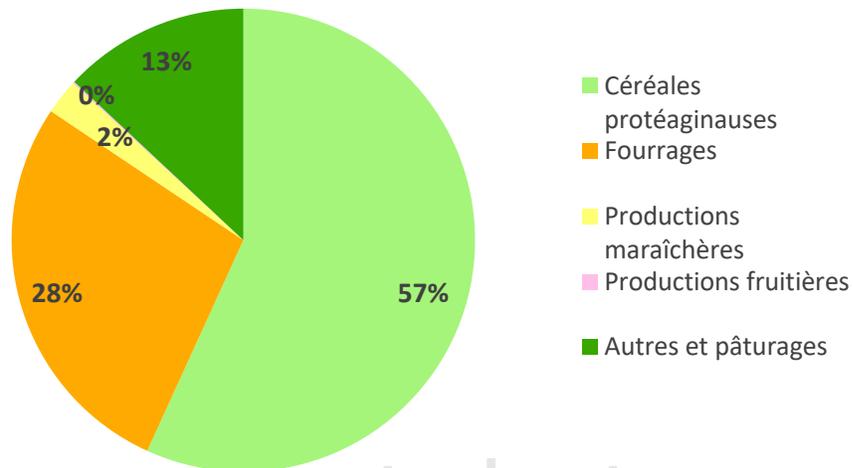


Figure 9. Répartition de la production végétale dans la MRC des Chenaux (Qc) en 2020 (Financière agricole du Québec [FADQ] 2020)

Occupation de l'écosystème forestier

Les zones agricoles comprennent également des forêts où les activités acéricoles, la récolte de matière ligneuse et l'aménagement forestier y sont pratiqués. En effet, l'étendue forestière représente 54 % du territoire agricole. Plusieurs secteurs forestiers de la MRC se concentrent le long de la moraine de Saint-Narcisse, entre Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Sainte-Geneviève-de-Batiscan, formant un corridor forestier (Magny et al. 2014). Toutefois, le plus grand secteur boisé de la MRC se situe à l'est de Saint-Stanislas et s'étend jusqu'au nord de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Conseil de la MRC des Chenaux, 2007; **Erreur ! Source d u renvoi introuvable.**). Ce secteur a été préservé des activités agricoles et du développement résidentiel par sa topographie. Il y a plusieurs milieux boisés présents sur des sols à mauvais drainages ou très mauvais drainage, notamment au nord-est de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et au nord de Saint-Narcisse (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

En 2014, les forêts de la MRC sont cultivées par 400 exploitants occupant une superficie de 14 000 ha (140 km²) sous les consignes du plan d'aménagement forestier (PAF). Leur revenu annuel moyen était de 200 000 \$ de bois entre 2004 et 2014. Le prix du bois a toutefois diminué de près de 50 % entre 2004 et 2010. Ces activités sylvicoles sont financées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts de la Mauricie (AMFM) qui a investi 250 000 \$ entre 2004 et 2014 pour accomplir ces travaux (Magny et al. 2014).

Les érablières représentent également un écosystème forestier rentable, grâce à l'acériculture. En effet, ce type d'exploitation forestière est pratiqué par une trentaine de producteurs sur une superficie totale de 600 ha (6 km²). Ces exploitants entaillent entre 1 500 et 12 000 arbres pour une moyenne de 5 000 par exploitant. En 2010, 18 producteurs acéricoles étaient également producteurs agricoles et neuf d'entre eux y retrouvaient leur revenu principal dans l'acériculture (Magny et al. 2014).

De plus, les secteurs forestiers de la MRC sont le décor de plusieurs secteurs récréotouristiques tels que le Parc de la rivière Batiscan, le Parc de la Gabelle, le Domaine de la Forêt perdue à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ainsi que le Parc Cœur Nature à Saint-Narcisse (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

3.4 Planification d'aménagement et de développement

La gestion du territoire de la MRC des Chenaux se fait à l'aide de plusieurs outils tels que le schéma d'aménagement et de développement (SAD), le plan stratégique de développement durable, le plan de développement des zones agricoles (PDZA) et les plans directeurs de l'eau (PDE).

3.4.1 Planification existante au SAD

La planification du développement du territoire de la MRC des Chenaux est régie par la MRC sous les dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire (MAMH, 2019). Pour ce faire, plusieurs stratégies de planifications du territoire sont à prévoir, telles que les grandes orientations d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, les grandes affectations du territoire, les périmètres d'urbanisations, les territoires d'intérêt écologique, esthétique et culturel, les principales infrastructures de transport et de services publics ainsi que les contraintes anthropiques et naturelles.



Grandes orientations d'aménagement

La MRC des Chenaux a déterminé, dans son schéma d'aménagement et de développement, une liste de onze grandes orientations d'aménagement de son territoire. (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

- Déterminer à l'échelle régionale les vocations du territoire, les pôles et les axes de développement;
- Déterminer les grandes affectations du territoire (agricole, agroforestière, forestière, résidentielle rurale, récréative, publique et conservation) ainsi que la compatibilité des usages que l'on y retrouve;
- Déterminer les périmètres d'urbanisation et favoriser la concentration des fonctions urbaines (résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles) à l'intérieur de ceux-ci;
- Contrôler l'urbanisation diffuse à l'extérieur des périmètres d'urbanisation ;
- Caractériser la zone agricole et déterminer les secteurs agricoles dynamiques, viables et déstructurés en zone agricole ;
- Assurer la pérennité du territoire agricole et l'utilisation prioritaire des usages agricoles en zone agricole ;
- Promouvoir et soutenir le développement industriel, commercial, agricole, récréotouristique et culturel ;
- Assurer le maintien des services, équipements et infrastructures qui répondent aux besoins fondamentaux de la population ;
- Protéger la forêt et favoriser son utilisation polyvalente ;
- Assurer la protection de l'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques ;
- Assurer la sécurité des biens et des personnes en présence des zones de contraintes naturelles et des zones de contraintes anthropiques.

Ces orientations représentent les principales actions à entreprendre afin d'aménager le territoire de la MRC, celles-ci sont divisées en plusieurs objectifs spécifiques traités dans le schéma d'aménagement et de développement (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). Les objectifs d'aménagement consignés ci-dessous correspondent aux objectifs ayant une influence sur les milieux humides et hydriques :

Agriculture

- Reconnaître les activités agricoles comme une composante majeure de l'occupation du territoire et du développement de la MRC ;
- Assurer la pérennité du territoire agricole.

Fonction industrielle et commerciale

- Favoriser le développement de pôles industriels forts dans les municipalités de Saint-Narcisse, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Stanislas en y dirigeant prioritairement les usages industriels les plus structurants.

Tourisme

- Développer le réseau d'attraites et d'activités récréotouristiques dans les axes du Chemin du Roy et de la vallée de la rivière Batiscan ;
- Favoriser l'aménagement d'accès publics et d'équipements récréatifs en bordure du fleuve Saint-Laurent et des rivières Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne ;
- Favoriser le développement de l'écotourisme, de l'agrotourisme et du tourisme culturel.

Transport

- Compléter l'aménagement du sentier transcanadien destiné aux randonnées équestres et pédestres ;
- Assurer l'accessibilité au lien interrives sur le barrage de la Gabelle pour le réseau cyclable et les sentiers récréatifs ;
- Maintenir dans le domaine public les quais et les accès au fleuve Saint-Laurent et autres cours d'eau.

Eau

- Assurer la conformité entre le schéma d'aménagement et de développement et les plans directeurs de l'eau des organismes de bassin ;
- Fournir aux citoyens de la MRC un approvisionnement en eau potable qui répond aux normes de qualité du ministère de l'Environnement et aux exigences en matière de sécurité incendie ;
- Protéger la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau et des eaux souterraines ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en application des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassin ;
- Réaliser les études hydrogéologiques sur les aires d'alimentation en eau potable et appliquer le cadre réglementaire portant sur la protection des aires d'alimentation vulnérables ;
- Appliquer le règlement sur le captage des eaux souterraines pour les débits inférieurs à 75 m³ par jour ;
- Identifier les puits d'eau potable dans le milieu agricole ;

- Appliquer le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- Promouvoir la mise à niveau des installations septiques existantes non conformes au règlement ;
- Fixer des normes de lotissement de terrain en fonction de la disponibilité des services d'aqueduc et d'égout et de leur localisation ou non dans les zones riveraines.

Écosystèmes aquatiques et habitats fauniques

- Protéger les bandes riveraines des lacs et des cours d'eau ;
- Assurer la protection du patrimoine naturel, notamment par la conservation des écosystèmes aquatiques et les habitats fauniques et par la sauvegarde des espèces menacées ;
- Appliquer le nouveau cadre réglementaire sur la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau, et des plaines inondables;
- Promouvoir l'établissement de corridors riverains boisés et de haies brise-vent en bordure des cours d'eau du milieu agricole;
- En milieu agricole, réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau en conservant la végétation naturelle des bandes riveraines;
- Déterminer une affectation de conservation dans les secteurs de la réserve naturelle de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de l'île Nobert et les terrains à l'embouchure de la rivière Batiscan, de l'île Carignan et du Parc Cœur Nature;
- Interdire toute activité incompatible avec la vocation de ces affectations et mettre en place des mesures de mitigation lors d'interventions susceptibles de perturber le milieu naturel;
- Régir l'abattage d'arbres dans les peuplements d'érable argenté en bordure du fleuve Saint-Laurent;
- Collaborer avec les organismes environnementaux à l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes aquatiques et les habitats fauniques et à la mise place des mesures de protection et de mise en valeur;
- Élaborer un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables prévoyant des mesures particulières de protection des écosystèmes sensibles en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Paysage

- Prendre en considération les impacts sur le paysage lors des décisions relatives à l'aménagement du territoire;

- Identifier sur le territoire de la MRC les paysages à protéger et les sites qui peuvent être aménagés à des fins de détente et d'observation de la nature.

Zones à risque de glissement de terrain et d'inondations

- Assurer la sécurité des biens et des personnes qui habitent dans ou près des zones à risque de glissement de terrain;
- Intégrer au schéma d'aménagement et de développement la cartographie des zones à risque de glissement de terrain;
- Régir les constructions et ouvrages dans les zones à risque de glissement de terrain en fonction des risques élevés, moyens et faibles;
- Assurer la sécurité des biens et des personnes qui habitent dans ou près des zones à risque d'inondation;
- Intégrer au schéma d'aménagement et de développement la cartographie des zones à risque d'inondation;
- Régir les constructions et ouvrages dans les zones à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans et 20-100 ans et déterminer des normes d'immunisation pour les constructions;
- Requérir auprès d'Hydro-Québec les données de débit de la rivière Saint-Maurice en aval de la centrale de la Gabelle, permettant à la MRC d'établir les cotes de récurrence des crues;
- Déterminer de façon plus précise les zones à risque d'inondation en bordure de la rivière des Envies et les secteurs susceptibles d'inondation en bordure de la rivière Batiscan, au nord du village de Saint-Stanislas;
- Élaborer un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables prévoyant les normes applicables dans les milieux urbanisés en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Périmètres d'urbanisation

- Assurer une meilleure structuration du développement à l'échelle régionale et contrôler l'urbanisation diffuse à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.
- Rentabiliser les équipements et infrastructures existants et permettre une meilleure planification de leur expansion.
- Concentrer les fonctions résidentielle, commerciale et institutionnelle dans les périmètres d'urbanisation.
- Favoriser la revitalisation des noyaux urbains.



Concept d'organisation spatiale

Le développement de la MRC des Chenaux se produit grâce à cinq grands pôles économiques, soit résidentiel, villégiature, industriel, services gouvernementaux et récréotouristiques. Le développement résidentiel se fait généralement le long du réseau routier en milieu rural. Ce type de développement est particulièrement observé à Notre-Dame-du-Mont-Carmel comme en témoigne l'augmentation de sa population au cours des dernières années. Champlain et Batiscan vivent également un développement résidentiel notable malgré leurs distances avec les grands centres urbains. C'est également dans ces deux municipalités ainsi qu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade que le développement de la villégiature est le plus important, car le fleuve Saint-Laurent offre un décor attrayant. Toutefois, la villégiature dans ces secteurs est en diminution, car le développement résidentiel empiète sur ce pôle par la transformation des chalets en résidences permanentes. La rivière Batiscan offre également un paysage propice au développement de villégiature dans les secteurs de Sainte-Geneviève-de-Batiscan jusqu'à Saint-Stanislas.

Le développement industriel est davantage concentré dans la municipalité de Saint-Narcisse où elle compte la moitié de la valeur foncière du secteur industriel de l'ensemble de la MRC. Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Stanislas possèdent également des espaces industriels. La MRC prévoit un secteur industriel dans chacune des municipalités, car ces industries créent des emplois dans la région.

Les services gouvernementaux sont situés principalement dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan où se trouve la seule école secondaire de la MRC, le centre de santé et des services sociaux et le centre local d'emploi. Les autres écoles primaires, les centres de la petite enfance, les offices d'habitation et les services de soutien aux entreprises sont quant à eux dispersés sur l'ensemble de la MRC.

Finalement, le développement récréotouristique est généralement concentré autour des milieux naturels tels que le fleuve Saint-Laurent, les rivières Batiscan et Sainte-Anne. En effet, les deux attraits principaux de la MRC sont le Parc de la rivière Batiscan ainsi que la pêche aux petits poissons des Chenaux (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Grandes affectations du territoire

Le territoire de la MRC des Chenaux est divisé selon ses affectations agricoles, agroforestières, forestières, résidentielles rurales, récréatives, industrielles, de conservation, publique et urbaine. La Figure 6 illustre la répartition de ces activités sur le territoire de la MRC.

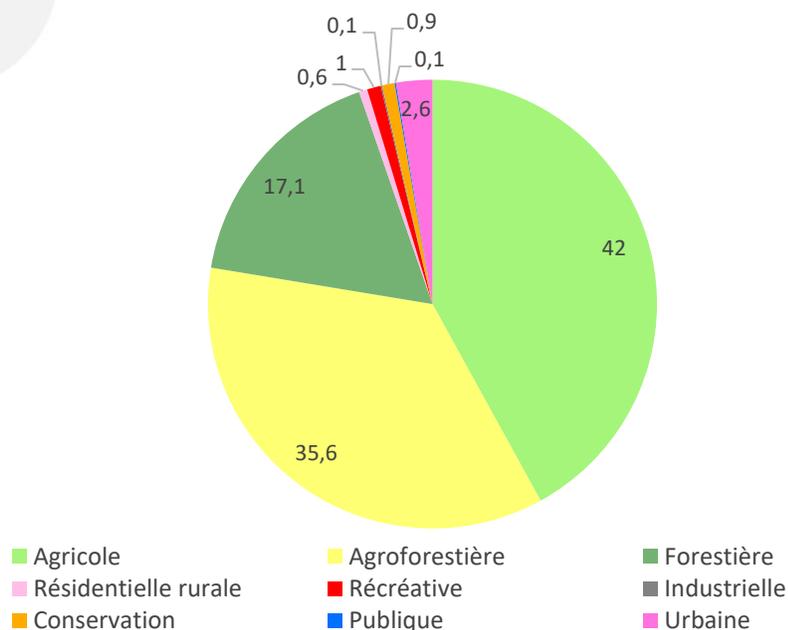


Figure 10. Proportion des grandes affectations sur le territoire de la MRC des Chenaux (Qc; Conseil de la MRC des Chenaux, 2007)

La figure ci-dessus démontre que les activités agricoles occupent la plus grande proportion de la MRC avec 42 % du territoire (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). Ce territoire est caractérisé par des sols de classes 2, 3 et 4 ayant un bon potentiel de productivité (Magny et al., 2014). Ces zones homogènes supportent l'agriculture. Le secteur agroforestier représente plus du tiers du territoire de la MRC celui-ci est caractérisé par une faible présence d'entreprise agricole, car le développement agricole y est généralement restreint à cause du type de sol (Magny et al., 2014). Le territoire forestier couvre 17,1 % de la MRC, concentré au nord (Conseil de la MRC des Chenaux, 2007; Magny et al., 2014). Les zones résidentielles rurales sont caractérisées par des secteurs occupés par des résidences permanentes (Magny et al., 2014). Les zones récréatives sont caractérisées par les activités récréatives. Elles correspondent souvent aux grands espaces verts tels que le Parc de la rivière Batiscan ou le Parc de la Gabelle. L'affectation industrielle du territoire représente 0,1 % de l'ensemble de la MRC et correspond à des secteurs zonés agricoles ayant eu l'autorisation de pratiquer des activités industrielles par la CPTAQ. Pour ce qui est des secteurs réservés pour la conservation, ils représentent des secteurs ayant une forte valeur écologique ou astronomique. Puis, les affectations publiques du territoire représentent les lieux utilisés par une instance publique, ces secteurs peuvent entre autres être utilisés pour la gestion des matières résiduelles. Les secteurs urbains de la MRC sont caractérisés par les

noyaux urbains des municipalités. Ces dernières ne disposent que d'un seul secteur industriel à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui en a trois (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Périmètre d'urbanisation

Les zones urbaines présentes sur le territoire de la MRC correspondent à 2,6 % de sa superficie. Les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de Champlain ainsi que de Saint-Maurice ont le plus grand territoire urbain tel qu'illustré au Tableau 15 (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Tableau 15. Superficie urbaine de chacune des municipalités (MRC des Chenaux, 0c)

| Municipalité | Superficie (ha) | Proportion du territoire (%) |
|-------------------------------------|-----------------|------------------------------|
| Batiscan | 86 | 2 |
| Champlain | 246 | 4,2 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 953 | 7,5 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 178 | 1,6 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 111 | 1,1 |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 44 | 0,8 |
| Saint-Maurice | 371 | 4,1 |
| Saint-Narcisse | 146 | 1,4 |
| Saint-Prosper-de-Champlain | 23 | 0,2 |
| Saint-Stanislas | 149 | 1,7 |
| MRC des Chenaux | 2306 | 2,6 |

Source: SAD de la MRC des Chenaux, 2007

En plus de cette superficie urbaine, 44 % des résidences se situent en zone agricole (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). Le développement urbain des municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Maurice a une croissance respective de 180 et 238 nouveaux bâtiments entre 2011 et 2017 (Conseil de la MRC des Chenaux 2017). La Figure 6 illustre les différentes affectations du territoire où les zones résidentielles sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Territoires d'intérêt écologique, esthétique et culturel

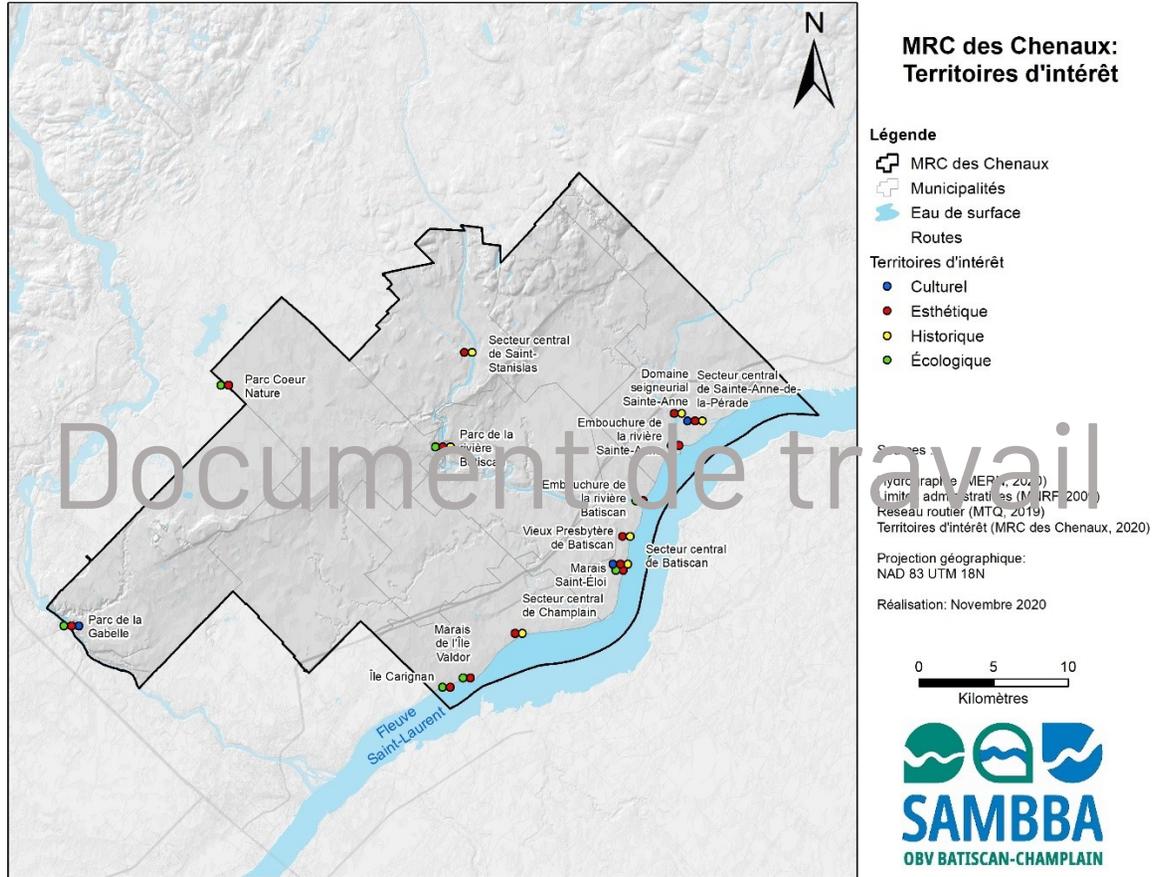


Figure 11. Secteurs d'intérêt historique, esthétique, écologique et culturel de la MRC des Chenaux (Qc)



La MRC des Chenaux a sélectionné une série de territoire d'intérêt dans le but de les faire connaître, de les protéger, de les restaurer ainsi que de promouvoir leur rayonnement au niveau régional, voire national. La Figure 11 présente les 14 secteurs d'intérêt de la MRC. Ceux-ci peuvent présenter un intérêt écologique, esthétique, culturel ou une combinaison de plusieurs types d'intérêt (SAD de la MRC des Chenaux, 2007)

Principales infrastructures de transport et de services publics

Quant au réseau routier, le territoire de la MRC est traversé du nord-est au sud-ouest par l'autoroute 40 et par la route 138, aussi nommée Chemin du Roy. L'autoroute 40 est la route la plus fréquentée de la MRC, utilisée par 17 600 utilisateurs journaliers pouvant atteindre jusqu'à 21 000 utilisateurs en été. Durant la saison estivale, 20 % des utilisateurs sont des camionneurs. À ce réseau routier national se greffent les routes régionales 157, 159, 352, 354, 359 et 361 qui assurent le lien entre toutes les municipalités de la MRC (Magny et al. 2014; SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Il existe également trois types transport en commun dans la MRC, il s'agit du transport scolaire, du transport adapté ainsi que le covoiturage rendu possible par le biais du site Web covoiturage des Chenaux³ (Transport adapté et collectif des Chenaux, s.d.).

Le réseau cyclable et les sentiers récréatifs sont également bien développés sur le territoire de la MRC. Plusieurs sentiers sont aménagés pour les randonnées équestres, pédestres ainsi que pour les véhicules motorisés tels que les motoneiges et les VTT. Il y a trois pistes cyclables dans la MRC, dont deux font partie de la route verte du Québec. L'une d'entre elles relie Trois-Rivières à Shawinigan en passant par Notre Dame-du-Mont-Carmel. Au total, il y a 183 km de réseaux cyclables à parcourir dans la région (Conseil de la MRC des Chenaux, 2007; Tourismes des Chenaux et Conseil de la MRC des Chenaux, 2019). De plus, de nombreux sentiers de randonnées pédestres ont été aménagés sur le territoire de la MRC, tels que le sentier transcanadien, les sentiers du Parc de la rivière Batiscan ainsi que du barrage de La Gabelle (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). Les sentiers de motoneiges permettent de parcourir 211 km de la MRC alors que les sentiers de VTT et équestres ont une longueur totale respective de 105 km et de 50 km (Tourismes des Chenaux et Conseil de la MRC des Chenaux, 2019).

³ Site Web de covoiturage: <https://tacdc.ca/covoiturage>

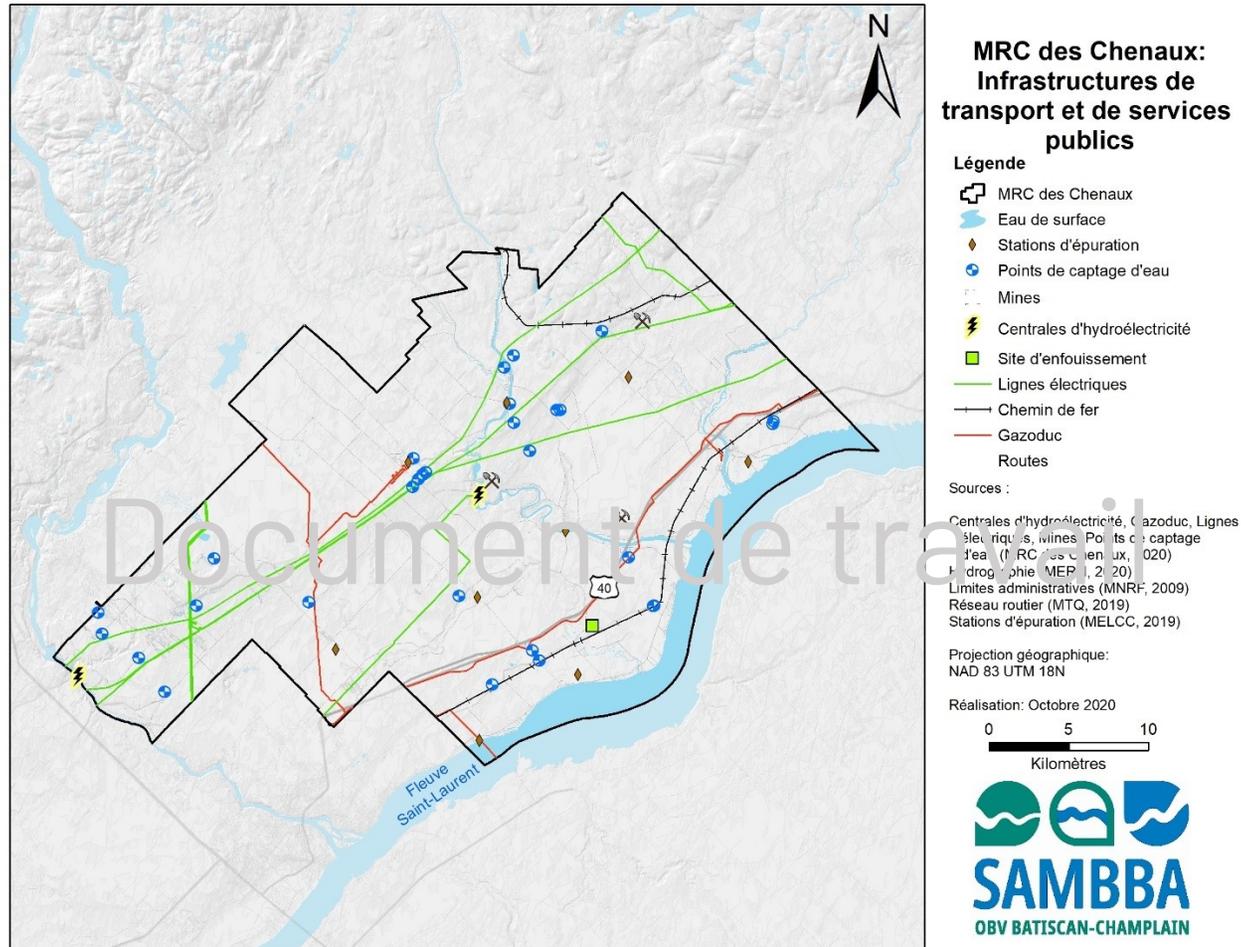


Figure 12. Empreinte des infrastructures de transport et des services publics sur le territoire de la MRC des Chenaux (Qc)



Les transports ferroviaires et maritimes sont également présents dans la MRC des Chenaux. En effet, le transport ferroviaire est possible grâce à deux voies ferrées transportant de la marchandise industrielle. Le premier chemin de fer relie Québec à Montréal par la compagnie Chemin Québec-Gatineau. Le chemin de fer géré par le Canadien National connecte les villes de La Tuque et de Québec (SAD de la MRC des Chenaux, 2007)

Le transport maritime est assuré par la voie maritime du fleuve Saint-Laurent, passant à proximité du quai de Champlain. La MRC des Chenaux possède deux barrages hydroélectriques sur son territoire, le barrage de la Gabelle sur la rivière Saint-Maurice ainsi que celui sur la rivière Batiscan dans la municipalité de Saint-Narcisse. Ces barrages possèdent également des centrales hydroélectriques la Gabelle et Saint-Narcisse respectivement. Cette dernière n'est actuellement pas en fonction. Il y a également dix lignes de transports d'électricité sur le territoire de la MRC, dont huit d'entre elles traversent la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Le réseau de transport du gaz naturel est géré par les compagnies Gazoduc Trans-Québec et Maritime Inc. ainsi que par Énergir. La première compagnie possède une conduite reliant Québec à Montréal. Alors que Énergir possède une conduite à partir de Saint-Maurice, vers Shawinigan desservant la Haute-Mauricie et le Lac-Saint-Jean. Les municipalités de Saint-Narcisse et de Sainte-Anne-de-la-Pérade sont également desservies par la compagnie Énergir (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). Il y a également trois sites d'exploitation minières sur le territoire, tel qu'illustré à la Figure 12.

Toutes les municipalités de la MRC s'approvisionnent à partir de l'eau souterraine. Dans certaines prises d'eau, l'eau doit être filtrée avant qu'elle ne parvienne au réseau de distribution. Les eaux usées sont filtrées à l'aide d'usine d'assainissement dans les municipalités de Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Stanislas, Saint-Prosper et Saint-Luc-de-Vincennes (SAD de la MRC des Chenaux, 2007; Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes s.d.).

Le site d'enfouissement de la municipalité de Champlain recueille les matières résiduelles de l'ensemble des municipalités de la MRC à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui utilise le site d'enfouissement de la ville de Trois-Rivières. Champlain est également la seule municipalité de la MRC ayant un écocentre et celui-ci dessert l'ensemble de la MRC (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Contraintes anthropiques

Les contraintes anthropiques proviennent d'infrastructures ou de modifications du territoire réalisées par l'être humain. Celles-ci peuvent causer des risques pour d'autres infrastructures ou une très grande portion du territoire.

Les sites de traitement des matières résiduelles et des eaux usées peuvent générer des risques pour la santé publique ainsi que la contamination de l'environnement, par le bruit, les odeurs, la circulation de véhicules lourds et la pollution visuelle (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). C'est pourquoi les sites de traitement de matières résiduelles sont généralement éloignés des zones résidentielles et urbaines.

Les terrains contaminés correspondent également à une contrainte anthropique, car ces sites engendrent des risques à la santé humaine. La politique de réhabilitation des terrains contaminés a établi une série de paramètres et leurs usages selon le taux de contamination. La plage inférieure à A permet l'utilisation sans restriction, la plage A-B permet les utilisations résidentielles, commerciales ou industrielles, la plage B-C ne permet que l'utilisation commerciale ou industrielle et les sols supérieurs à la classe C interdisent l'utilisation du terrain contaminé. La Figure 12 présente les secteurs contaminés de la MRC des Chenaux ainsi que la qualité de leurs sols après réhabilitation.

Tableau 16. Liste et emplacement des secteurs contaminés de la MRC des Chenaux (Qc).

| Municipalité | Localisation | Qualité des sols résiduels après réhabilitation |
|----------------------------------|--------------------------------|---|
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 1747 rue principale | Réhabilitation non terminée |
| | 3721 route 157 | Non précisée |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 710 rue principale | Plage A-B |
| | 112 rue Sainte-Anne | Non précisée |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 3679 rang Saint-Alexis | <B |
| Saint-Narcisse | Rang du Bas-de-la-Grande-Ligne | Plage A-B |
| | 471 rue Saint-François-Xavier | Non précisée |
| Saint-Prosper | 81 rang Saint-Augustin | Réhabilitation non terminée |
| Champlain | 1006 rue Notre-Dame | <B |
| | 975 rue Notre-Dame | Réhabilitation non terminée |

Source: SAD de la MRC des Chenaux, 2007; MELCC, 2020

Les carrières et les sablières, les industries, les transports aériens, les bruits causés par la circulation des véhicules ainsi que la sécurité incendie et la sécurité publique représentent également des contraintes anthropiques sur le territoire de la MRC des Chenaux (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Contraintes naturelles

Les contraintes naturelles, quant à elles, sont directement liées aux aléas de la nature affectant les personnes habitant dans la zone de ces contraintes. Dans la MRC des Chenaux, les pressions naturelles correspondent aux risques d'inondations, aux glissements de terrain, ainsi qu'aux embâcles.

Les risques d'inondations sont dus aux crues saisonnières. Les zones inondables désignées couvrent principalement les rives du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Batiscan dans les municipalités de Batiscan et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de la rivière des Envies dans la municipalité de Saint-Stanislas ainsi qu'un petit secteur de la rivière Saint-Maurice à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les inondations sont caractérisées par leurs récurrences de 0-2 ans, 0-20 ans et 20-100 ans, indiquant les probabilités que les crues touchent un secteur donné tous les 2, 20 ou 100 ans (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). Une zone d'intervention spéciale (ZIS) a aussi été décrétée sur le territoire de la MRC des Chenaux à la suite des crues printanières de 2017 et 2019. La Figure 13 illustre les zones inondables de la MRC des Chenaux.

Le ministère de la Sécurité publique compile les événements d'inondation et de mouvement de terrain depuis 1996. Entre cette date et le printemps 2020, 112 événements figurent dans cette liste : 49 inondations et 63 mouvements de terrain. Les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Champlain sont les deux municipalités les plus touchées par les inondations avec respectivement treize et douze événements (Figure 13). Pour Sainte-Anne-de-la-Pérade, un événement a été observé en 2005, cinq en 2017, trois en 2019 et quatre en 2020, tous en avril ou en mai. À Champlain, quatre événements ont eu lieu en 2017, sept en 2019 et un en 2020, lors de période printanière également.

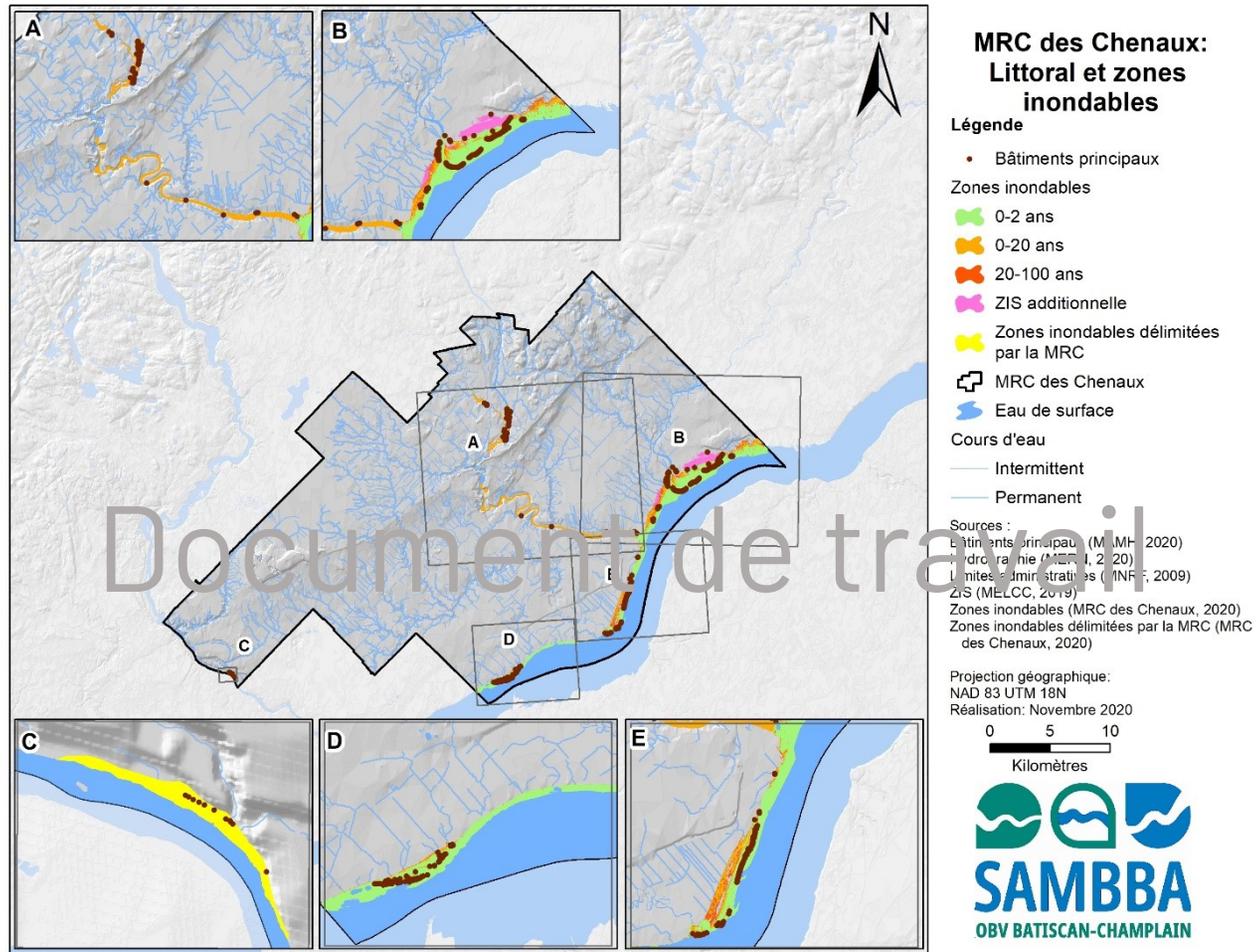


Figure 13. Bâtiments principaux en zones inondables sur le territoire de la MRC des Chenaux (Qc)



La MRC des Chenaux est couverte sur 23 km² de zone inondable ou de zone intervention spéciale⁴. La ZIS concerne toutes les zones inondables de grands courants (0-20 ans) déjà cartographiées ainsi qu'un secteur d'environ 2,7 km² au nord du fleuve au niveau de Sainte-Anne-de-la-Pérade. La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade compte aussi 9,2 km² de zone inondable. Les municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Narcisse comptent seulement respectivement 0,1 et 0,2 km² de zones inondables identifiées.

Tableau 17. Nombre de bâtiments principaux par municipalité dans les zones inondables et superficie des zones inondables par municipalité (MRC des Chenaux, Qc)

| Municipalités | Zones inondables ¹ | |
|------------------------------|---|--|
| | Nombre de bâtiments principaux ¹ | Superficie (km ²) ² |
| Batiscan | 98 | 4,6 |
| Champlain | 98 | 1,2 |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 11 | 0,1 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 180 | 11,9 |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 5 | 3,3 |
| Saint-Narcisse | 0 | 0,2 |
| Saint-Stanislas | 54 | 1,8 |
| Total : | 533 | 23 |

Source des données géographiques :
¹ MRC des Chenaux, 2020
² MELCC, 2019

À l'échelle de la MRC, 533 bâtiments principaux se trouvent en zone inondable. On retrouve le plus de bâtiments principaux en zones inondables dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, soit 180 immeubles. Le nombre de bâtiments principaux ainsi que la superficie

⁴ Une zone d'intervention spéciale a le rôle d'assurer : la protection des sites présentant pour la collectivité une valeur particulière, notamment pour des raisons d'ordre historique, culturel, scientifique, esthétique, récréatif ou écologique; la protection, l'amélioration, le renouvellement ou l'exploitation des ressources naturelles présentant pour la collectivité un intérêt exceptionnel, telles les eaux et les rives adjacentes, les forêts, les mines, les carrières et les sablières; l'installation et la mise en place d'équipements et d'infrastructures ainsi que l'aménagement des développements immobiliers occasionnés ou suscités par des investissements publics et privés; la résolution d'un problème d'aménagement dont l'urgence ou la gravité justifie, de l'avis du gouvernement, une intervention. Le gouvernement peut, par décret, déclarer toute partie du territoire du Québec zone d'intervention spéciale (Hydro-Québec 1992).



en zone inondable de chaque municipalité de la MRC des Chenaux sont présentés au Tableau 17.

Les risques de glissement de terrain sont généralement situés à proximité des cours d'eau. Ils sont également influencés par le type de sol, l'inclinaison de la pente et la hauteur du talus. Plusieurs événements naturels tels que les fortes pluies et les tremblements de terre peuvent déclencher un glissement de terrain. Des actions humaines peuvent également avoir un impact, par exemple en surchargeant le haut du talus, la base de celui-ci perd sa stabilité (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan est la plus affectée par les événements de mouvement de terrain avec 26 épisodes entre 2005 et 2019 (Figure 13). Dix de ceux-ci se sont déroulés en 2017.

Les embâcles peuvent également poser des contraintes naturelles en limitant l'écoulement naturel des cours d'eau. Les embâcles peuvent être formés par des arbres tombés dans le lit du cours d'eau ou par l'accumulation de déchets et de branches dans les secteurs calmes (CAPSA, 2014). L'affaissement des arbres est issu de l'érosion du sol et en milieu agricole, favorisé par le déboisement des rives (SAMBBA, 2015a). Sur la Rivière Batiscan, le risque d'embâcles est moyen, alors que sur la rivière Champlain il n'y a pas d'information précise à ce sujet (SAMBBA, 2015b, 2015c). La Figure 14 illustre les zones à risque de glissement de terrain ainsi que les embâcles dans la MRC des Chenaux et démontre que la plupart des secteurs à risque ont un risque moyen de glissement de terrain.



Tableau 18. Superficie (km²) de zones à risque de glissement de terrain par classe de risque et par bassin versant (MRC des Chenaux, Qc)

| Bassin versant | Superficie (km ²) | | | |
|-----------------------------|-------------------------------|-------|-------|-------|
| | Faible | Moyen | Élevé | Total |
| Champlain | 1,8 | 5,86 | 0,89 | 8,55 |
| Saint-Maurice | 0,62 | 4,73 | 0,25 | 5,61 |
| Batiscan | 0,5 | 4,22 | 0,81 | 5,52 |
| Sainte-Anne | 0 | 5,22 | 0 | 5,22 |
| Moins de 30 km ² | 0 | 0,51 | 0 | 0,51 |
| Total | 2,92 | 20,55 | 1,95 | 25,42 |

Source : MRC des Chenaux, 2020

Selon les données fournies par la MRC des Chenaux, 25,42 km² de zones à risque de glissement de terrain ont été identifiés, dont 20,55 km² sont de risque moyen. C'est dans le bassin versant de la rivière Champlain qu'on retrouve le plus de zones à risque de glissement de terrain avec 8,55 km², tel que décrit au Tableau 18.

Document de travail

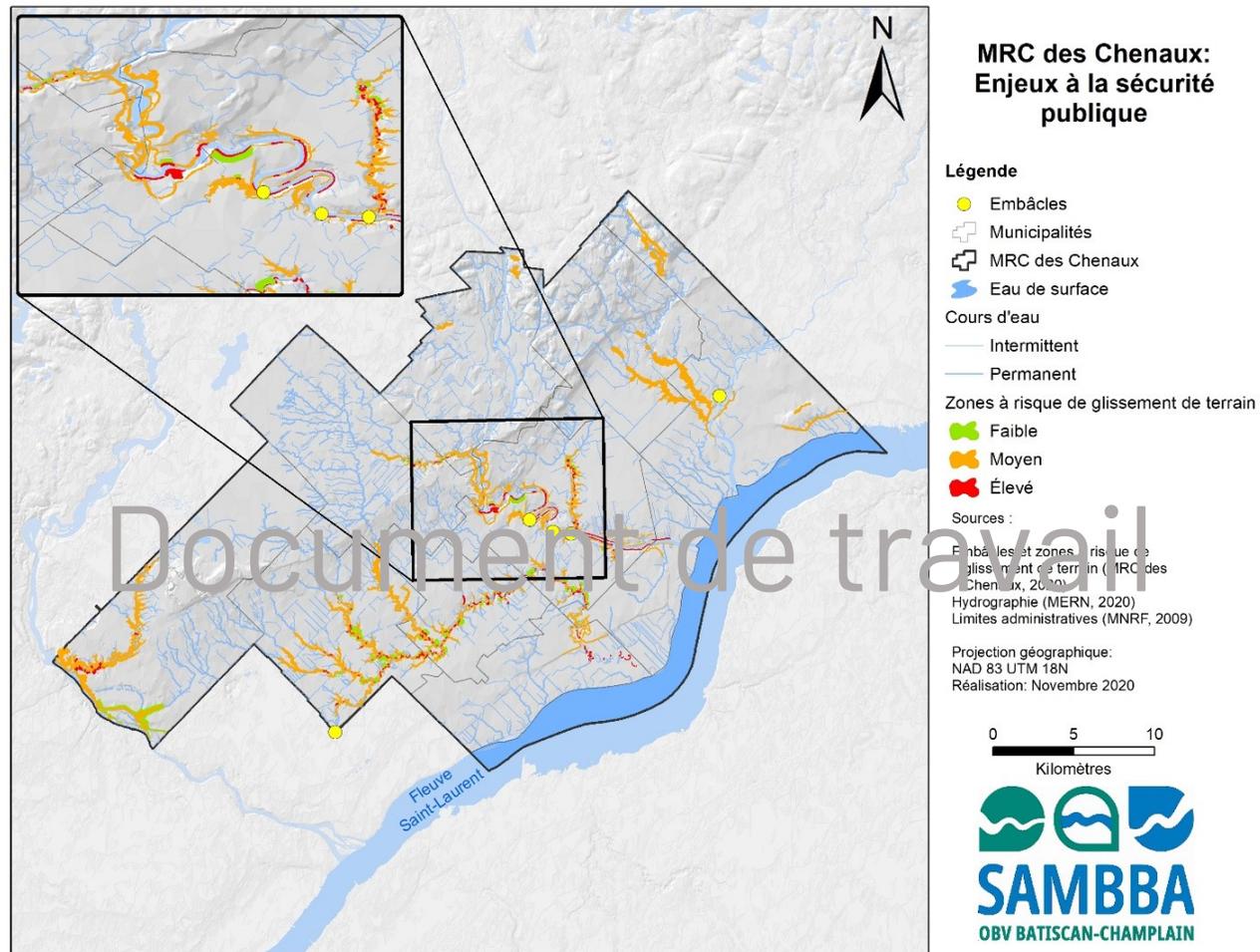


Figure 14. Délimitation des enjeux à la sécurité publique par les contraintes naturelles (MRC des Chenaux, Qc)



Le substrat argileux instable hérité de la mer de Champlain dans lequel s'écoule la rivière Champlain et ses tributaires expliquent l'abondance de ces zones (SAMBBA, 2015b). La plus grande superficie de zones à risque élevé de glissement de terrain se trouve dans le bassin versant de la rivière Champlain (Tableau 18). Les zones à risques élevés de glissement de terrain couvrent une superficie totale de 1,95 km² et se trouvent principalement près de la rivière Cachée, tributaire de la rivière Saint-Maurice, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de la rivière Batiscan dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et de la rivière Champlain sur l'ensemble des municipalités qu'elle traverse (Tableau 18 et Figure 14). Malgré la faible superficie qu'il occupe dans la MRC, le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est le deuxième en importance quant à la superficie de zone à risque de glissement de terrain avec 5,61 km² tel que présenté au Tableau 18 et à la Figure 14.

Selon les données fournies par la MRC des Chenaux (2020), cinq embâcles ont été répertoriés entre 2004 et 2017. Trois de celles-ci ont eu lieu sur la rivière Batiscan dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, une sur la rivière Sainte-Anne dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et la dernière a eu lieu sur le ruisseau Vaun, dans le bassin versant de la rivière Champlain, à la limite entre Trois-Rivières et la municipalité de Champlain (Figure 14).

Le projet de caractérisation du bassin versant du ruisseau Cormier dévoile qu'il y avait en moyenne en 2012, 4,1 embâcles par kilomètres aux abords de ce cours d'eau (SAMBBA, 2013). Ceux-ci étaient principalement causés par l'affaissement d'arbres, résultats du phénomène d'érosion. Dans un projet similaire, deux embâcles composés de débris ligneux et de déchets ont été observés au niveau du ruisseau Arbre-à-la-Croix (SAMBBA, 2015a).

3.4.2 Perspectives de développement

Le territoire de la MRC des Chenaux peut être développé à l'aide de plusieurs pôles tels que les secteurs résidentiels, commerciaux, industriels, forestiers et agricoles.

Perspective résidentielle, commerciale et industrielle

La MRC des Chenaux vise à créer un noyau villageois en regroupant les activités résidentielles, commerciales et industrielles dans un même secteur. Cette proximité permet de créer un pôle dynamique où les citoyens peuvent avoir accès aux services, au travail et au logement sur de plus courtes distances (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Le développement résidentiel nécessitait des espaces vacants afin de construire de nouveaux bâtiments résidentiels pour la période de 2006 à 2021. Parmi les estimations effectuées dans le schéma d'aménagement, la MRC des Chenaux avait besoin de 875

bâtiments alors qu'il y avait un potentiel de 735 bâtiments à construire sur une échelle de 15 ans. Le Tableau 19 représente les superficies urbaines vacantes, les besoins des bâtiments et de potentiel de construire dans les municipalités de la MRC des Chenaux. En effet, selon les estimations, il y a un manque de 140 habitations, risquant d'empiéter sur le territoire agricole (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).

Tableau 19. Potentiel de développements urbains dans les municipalités de la MRC des Chenaux (Qc) sur une période de 15 ans (2006 à 2021)

| Municipalité | Superficie vacante (ha) | Besoin de bâtiment estimé | Potentiel de construire des bâtiments |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| Batiscan | 12 | - | - |
| Champlain | 34 | 120 | - |
| Notre-Dame-du-Mont-Carmel | 60,5 | 410 | 300 |
| Sainte-Anne-de-la-Pérade | 42,3 | 70 | - |
| Sainte-Geneviève-de-Batiscan | 14 | 90 | - |
| Saint-Luc-de-Vincennes | 3,6 | - | 16 |
| Saint-Maurice | 191 | 135 | 300 |
| Saint-Narcisse | 14,5 | - | 19 |
| Saint-Prospère-de-Champlain | 5 | - | - |
| Saint-Stanislas | 12 | 50 | 70 |
| MRC des Chenaux | 388,9 | 875 | 735 |

Source : Conseil de la MRC des Chenaux, 2007

Les perspectives commerciales et industrielles sont quant à elles moins abondantes sur le territoire de la MRC. En effet, les secteurs commerciaux se concentrent particulièrement dans les municipalités de Saint-Narcisse et de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Il n'y a pas de services commerciaux disponibles pour l'ensemble de la région, mais la MRC privilégie davantage les petits secteurs commerciaux répartis dans les secteurs urbains des municipalités. Pour ce qui est du secteur industriel, il est principalement présent dans les municipalités de Saint-Narcisse, de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Saint-Stanislas. 70 % de la superficie consacrée aux activités industrielles est inoccupée. Toutefois, le développement industriel reste difficile, car il y a des contraintes liées à l'absence ou la déficience d'infrastructures sur ces espaces vacants (SAD de la MRC des Chenaux, 2007).



Récemment, une nouvelle zone industrielle de 17 ha (0,2 km²) se situe dans la municipalité de Champlain, près de l'autoroute 40 (Pelletier, 2021).

Perspective forestière

Le développement forestier vise à permettre la pérennité du domaine forestier de la MRC tout en favorisant l'utilisation variée de la forêt. Le territoire forestier occupe davantage la portion nord de la MRC, notamment pour les municipalités de Saint-Prosper et Saint-Narcisse possédant ensemble 34 % de la valeur foncière des propriétés forestières de l'ensemble de la MRC. Plusieurs activités industrielles et récréatives sont pratiquées dans les forêts de la MRC des Chenaux (p.ex. extraction de matières ligneuses, acériculture, activités récréatives, etc.). Cependant, plusieurs écosystèmes forestiers sont consacrés aux activités récréatives tels que la randonnée pédestre et équestre, le VTT ainsi que le camping. C'est pourquoi l'harmonisation de l'ensemble de ces activités dans les forêts nécessite de conserver le paysage forestier à proximité des secteurs d'activité récréative (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). De plus, dans un souci de préservation de la biodiversité, il est prévu de favoriser la connectivité entre les peuplements forestiers qui sont pour la plupart isolés (Magny et al. 2014).

De plus, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les écosystèmes forestiers est également considérée pour rentabiliser davantage cet écosystème. L'exploitation de ces nouveaux produits est favorisée par la diminution de la valeur des matériaux ligneux. Les huiles essentielles et les fruits sont des exemples de produits pouvant être commercialisés. Puis, la cueillette de champignons et de plantes forestières est une activité qui offre également un potentiel de revenus (Magny et al. 2014).

Perspective agricole

Très répandue dans la MRC, l'industrie agricole joue un rôle important dans la vitalité de celle-ci (Magny et al. 2014). C'est pourquoi la MRC a pour but d'assurer la pérennité et l'utilisation prioritaire de l'agriculture en zone agricole. Elle souhaite promouvoir les activités agricoles comme un élément caractéristique du secteur grâce à l'occupation du territoire et au développement de la MRC. Puis, promouvoir la relève agricole ce qui permettra d'assurer un avenir aux activités agricoles de la région (SAD de la MRC des Chenaux, 2007). L'agrotourisme est aussi un outil de promotion des entreprises agricoles locales en faisant rayonner les produits locaux à travers la région et la province (Magny et al. 2014).

L'agriculture biologique est de plus en plus populaire auprès des Québécois (MAPAQ, 2019). Dans une perspective de développement agricole, la production biologique devient un atout sur le territoire. En effet, près de 35 % des productions biologiques de la Mauricie se situent



sur le territoire de la MRC des Chenaux. Les facteurs déclassant ce type de production peuvent ainsi avoir un impact majeur à l'agriculture de la MRC des Chenaux. Les organismes génétiquement modifiés (OGM) peuvent déclasser les productions biologiques en contaminant le sol nuisant à ces productions en empêchant l'obtention de la norme: produit biologique (Magny et al. 2014).

Document de travail

Références

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE TOURBE HORTICOLE DU QUÉBEC [APTHQ], 2011. *Mémoire sur le Plan Nord* [en ligne]. 2011. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : www.bibliotheque.assnat.qc.ca > AffichageFichier

AVERY, Annabelle et AUDET GRENIER, Marie-Hélène, 2005. *La conservation des habitats: un actif pour une propriété agricole*. Canards illimités Canada. Québec : Canards illimités Canada. ISBN 978-2-9808821-4-2.

BAZOGÉ, Adeline, LACHANCE, Daniel, VILLENEUVE, Cédric, BÉRUBÉ, Daniel, DUCRUC, Jean-Pierre, LAVOIE, Gildo, QUÉBEC (PROVINCE) et MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MDDELCC], 2015. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. ISBN 978-2-550-67220-3.

BLAIS, Andréanne, 2013. *Dans le cadre de l'étude portant sur la conservation des habitats au Canada* [en ligne]. Mémoire présenté au Comité permanent de l'environnement et du développement durable à la Chambre des communes du Canada dans le cadre de l'étude portant sur la conservation des habitats du Canada. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ). Disponible à l'adresse : http://www.crecq.qc.ca/adnbase/js/wysiwyg/plugins/ExtendedFileManager/uploads/166/m__moire/M__moire.pdf

BOUCHARD, Pierre, 2007a. *La faune et la nature, ça compte ! Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. 2007. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

BOUCHARD, Pierre, 2007b. *La faune et la nature, ça compte ! Le tourisme lié à la chasse sportive : une contribution significative à l'économie régionale* [en ligne]. 2007. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <ftp://transfert.mern.gouv.qc.ca/public/Biblio/Mono/2011/12/0982067.pdf>

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC [CPTAQ], 2005. Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2005. [en ligne]. 2005. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2009-2010/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC [CPTAQ], 2010. Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2010. [en ligne]. 2010. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse :

http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2004-2005/contenu/pdf/14_tableau_MRC.pdf

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC [CPTAQ], 2019. Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent au 31 mars 2019. [en ligne]. 2019. [Consulté le 18 août 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2018-2019/CPTAQ-RESULTATS_PAR_MRC_2018-2019.pdf

CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX, 2007. *Schéma d'aménagement et de développement révisé [SADR]*. MRC des Chenaux.

CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX, 2017. *Plan stratégique de développement durable*.

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1982. perspective démographique. *Grand dictionnaire terminologique [GDT]* [en ligne]. Office de la langue française. [Consulté le 3 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=17567507

DY, Goulwen, MARTEL, Myriam, JOLY, Martin et DUFOUR-TREMBLAY, Geneviève, 2019. *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques: démarche d'élaboration* [en ligne]. Québec : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique. [Consulté le 17 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3749270>

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC [FADQ], 2020. *Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées* [en ligne]. [Shapefiles (NAD 83)]. [Consulté le 29 octobre 2020]. BDPPAD. Disponible à l'adresse : <https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/>

GORDON, Nancy D, MCMAHON, Thomas A, FINLAYSON, Brian L, GIPPEL, Christopher J et NATHAN, Rory J, 2004. *Stream hydrology: an introduction for ecologists*. John Wiley and Sons. ISBN 0-470-84357-8.

GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE DES TOURBIÈRES [GRET], 2009. À propos. Tourbières. Le carbone. *Université Laval* [en ligne]. 2009. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.gret-perg.ulaval.ca/fr/a-propos/tourbieres/le-carbone/>

HÉLIE, Patricia, 2020. Saison de pêche terminée à Sainte-Anne-de-la-Pérade. *TVA Nouvelles* [en ligne]. février 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.tvanouvelles.ca/2020/02/17/saison-de-peche-terminee-a-sainte-anne-de-la-perade>

HYDRO-QUÉBEC, 1992. Zone d'intervention spéciale. *Grand dictionnaire terminologique [GDT]* [en ligne]. Office de la langue française. [Consulté le 22 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=17561645

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ], 2019a. Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), MRC du Québec. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/menprives_5ans_mrc_ed19.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ], 2019b. Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), régions administratives du Québec. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/index.html#municipalites>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ], 2019c. Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénario Référence (A), MRC du Québec. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_part-grage_agemoy_mrc_ed19.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ], 2019d. Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_5_ans_mrc_ed19.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ], 2019e. Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ], 2019f. Nombre de ménages privés projetés, municipalités du Québec. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/index.html>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ] et STATISTIQUE CANADA, 2018. Exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques intercensitaires. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2018. Disponible à l'adresse : https://stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/evolution_localites.html#tri_pivot_1=3

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ] et STATISTIQUE CANADA, 2020. Estimations de la population des municipalités, Québec. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc-totaux.htm>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC [ISQ] et STATISTIQUE CANADA, 2020. Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc-totaux.htm>

JUTRAS, Sylvain, 2018. Mise à jour sur les enjeux de l'eau en milieu forestier. *Rendez-vous des OBV*. 2018. pp. 51.

LADOUCEUR, Stéphane, 2018. *Indice de vitalité économique des territoires*. Rapport technique et méthodologique. Québec : Institut de la statistique du Québec [ISQ].

LIMOGE, Benoît, 2009. biodiversité, services écologiques et bien-être humain. *Naturalite canadien*. 2009. Vol. 133, n° 2, pp. 5.

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), 2017. [en ligne]. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2#se:46>

Loi sur les compétences municipales(LCM)- article 103, 2006. [en ligne]. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/C-47.1?code=se:103&pointInTime=20201006#20201006>

MAGNY, Yvan, TESSIER, Michel, ARSENEAULT, Lionel, CLAVEAU, Patricia et BIEN, Maxime, 2014. *Plan de développement de la zone agricole [PDZA]* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.mrcdeschenaux.ca/wp-content/uploads/2015/09/PDZA_MRC-des-Chenaux.pdf

MEILLEUR DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE [MIAM], s.d. Répertoire - Entreprises agricoles & agroalimentaires en Mauricie. [en ligne]. s.d. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <http://http://www.lemeilleurdelamauricie.com/repertoire?q=loc-40%2Cloc-41%2Cloc-45%2Cloc-46%2Cloc-48%2Cloc-42%2Cloc-43%2C>

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC [MAPAQ], s.d. Agrotourisme et tourisme gourmand. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. s.d. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/mauricie/Pages/agrotourisme.aspx>L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC [MAPAQ], 2019. Agriculture biologique. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2019. [Consulté le 2 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/aliment_sbio.aspxL'agriculture biologique au Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER [MEEDDM], 2010. *Projet de caractérisation des fonctions écologiques des milieux en France* [en ligne]. France. Disponible à l'adresse : http://www.pole-zhi.org/sites/default/files/documents/projet-caracterisation-fonction-ecologiques-milieux-france_0.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION [MEI], 2019. *Portait régional de la Maurice* [en ligne]. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse :

https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Mauricie.pdf

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MELCC], 2019. Zone d'intervention spéciale. *Données Québec* [en ligne]. 2019. [Consulté le 8 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/delimitation-du-perimetre-de-la-zone-d-intervention-speciale-zis-annexe2-modifie>

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MELCC], 2020a. Milieux humides. [en ligne]. 2020. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuhumides.htm>

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MELCC], 2020b. Terrains contaminés - Système de gestion des terrains contaminés de la MRC des Chenaux. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2020. [Consulté le 1 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp>

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MELCC], 2020. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2020. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieus-humides/loi.htm>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION [MAMH], 2019. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. *mini express: affaires municipale set habitation* [en ligne]. 11 décembre 2019. [Consulté le 26 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2019/n-13-11-decembre-2019/loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION [MAMH], 2020a. Schéma d'aménagement et de développement - Outils de planification. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2020. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION [MAMH], 2020b. Plan d'urbanisme - Outils de planification. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2020. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION [MAMH], s.d. b. Indice de vitalité économique - Indices -. [en ligne]. s.d. b. [Consulté le 17 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/>

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION [MAMH], s.d. a. Indice de vitalité économique 2016 Mauricie (région 04). *Gouvernement du Québec* [en ligne]. s.d. a. Disponible à

l'adresse :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/DR_04_MRC.pdf

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION[MAMH], 2020. *Localisation des immeubles en 2020* [en ligne]. 2020. SIGAT Territoires. Disponible à l'adresse : file:///S:/Partage/Projets/101-19/101-19-28%20PRMHH/3%20G%C3%A9omatique/Shapefiles/MAMH-territoire-aout2020/M%C3%A9tadonn%C3%A9es/Immeubles_p_2020.htm

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES [MDDELCC], 2014. Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. 2014. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-Flore-situationCauses.htm>

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE [MESS], s.d. La Mauricie et ses territoires. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. s.d. [Consulté le 18 août 2020 a]. Disponible à l'adresse : <https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/regions/mauricie/la-mauricie-et-ses-territoires/profils-socioeconomiques-enjeux-et-defis/mauricie/>

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE [MESS], s.d. MRC des Chenaux. *Gouvernement du Québec* [en ligne]. s.d. [Consulté le 18 août 2020 b]. Disponible à l'adresse : <https://www.emploi quebec.gouv.qc.ca/regions/mauricie/la-mauricie-et-ses-territoires/profils-socioeconomiques-enjeux-et-defis/mrc-des-chenaux/>

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES, s.d. Travaux publics. *Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes* [en ligne]. s.d. [Consulté le 1 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://stlucdevincennes.com/services-aux-citoyens/travaux-publics/>

ORGANISME DE BASSIN VERSANT : RIVIÈRES SAINTE-ANNE, PORTNEUF ET SECTEUR LA CHEVROTIÈRE[CAPSA], 2014. *Portrait, diagnostic et plan d'action des bassins versants de la rivière Sainte-Anne* [en ligne]. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : http://www.capsa-org.com/images/documents_pde/pdeprelim/capsa_pdepreliminaire_2ste_anne.pdf

PELLERIN, Stéphanie et POULIN, Monique, 2013. *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandation à des fins de conservation et de gestion durable* [en ligne]. Rapport déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. [Consulté le 6 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/1135/1/Pellerin_2013_Analyse-situation-milieux-humides_A.pdf

PELLETIER, Marc-André, 2021. Ambitieux projet de 30 M\$ de l'entreprise Mercier en bordure de l'autoroute 40. *Le Nouvelliste* [en ligne]. 14 janvier 2021. [Consulté le 8 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.lenouvelliste.ca/affaires/ambitieux-projet-de-30-m-de-lentreprise-mercier-en-bordure-de-lautoroute-40-726700f2779f38d599299c260d73c4b2>

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN [SAMBBA], 2013. *Caractérisation du bassin versant du ruisseau Cormier*.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN [SAMBBA], 2015a. *Zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain : Plan directeur de l'eau des bassins versants de moins de 30 km².*

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN [SAMBBA], 2015b. *Zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain : Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Champlain.*

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN [SAMBBA], 2015c. *Zone de gestion intégrée de l'eau Batiscan-Champlain. Plan directeur de l'eau : Portrait du bassin versant de la rivière Batiscan.* Plan directeur de l'eau.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, 2005. *Profil statistique de l'habitation: Mauricie.* [en ligne]. Québec : Société d'habitation du Québec. [Consulté le 18 août 2020]. ISBN 978-2-550-44883-9. Disponible à l'adresse : <http://www4.bnquebec.ca/pgq/2005/3032472.pdf>

STATISTIQUE CANADA, 2017. Profil du recensement, Recensement de 2016. *Gouvernement du Canada* [en ligne]. 8 février 2017. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/search-recherche/lst/results-resultats.cfm?Lang=F&GeoCode=24&Letter=N&TABID=1&G=2&Geo1=ER&Code1=2470&Geo2=PR&Code2=24&type=0>Last Modified: 2019-06-18

TOURISME DES CHENAUUX, 2020. *Attrait-Tourisme des Chenaux.* *Tourisme des Chenaux* [en ligne]. 2020. [Consulté le 20 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://tourismedeschenaux.ca/>

TOURISMES DES CHENAUUX et CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUUX, 2019. *MRC des Chenaux-Attrait touristiques-Circuits vélos* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.mrcdeschenaux.ca/wp-content/uploads/2019/07/Carte-touristique.pdf>

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUUX, s.d. *covoiturage.* [en ligne]. s.d. [Consulté le 17 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://tacdc.ca/covoiturage>

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA [TPSGC], 2009a. Secteur primaire. *Gouvernement du Canada* [en ligne]. 8 octobre 2009. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+primaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreclsLast Modified: 2015-09-23

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA [TPSGC], 2009b. Secteur secondaire. *Gouvernement du Canada* [en ligne]. 8 octobre 2009. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+secondaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreclsLast Modified: 2015-09-23

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA [TPSGC], 2009c. Secteur Tertiaire. *Gouvernement du Canada* [en ligne]. 8 octobre 2009. [Consulté le 19 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+tertiaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreclsLast Modified: 2015-09-23

fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=secteur+Tertiaire&index=alt&codom2nd_wet=1#resultrecsLast
Modified: 2015-09-23

VARIN, Mathieu, 2013. *Cartographie de trois fonctions écologiques des milieux humides à l'aide d'indicateurs spatiaux dans un contexte d'aide à la décision*. Département de géomatique appliquée Faculté des lettres et sciences humaines. Université de Sherbrooke.

VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, Denis, 2016. Plan de conservation des milieux humides et autres milieux naturels, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. . 2016. pp. 71.

Annexe 1:

**Dénombrement et fonction des
immeubles présents dans la MRC
des Chenaux**



| Utilisation | Description | Nombre de bâtiments |
|------------------|--|---------------------|
| 1 | Résidentielle | 8 418 |
| 1000 | Logement | 7 362 |
| 1100 | Chalet ou maison de villégiature | 473 |
| 1200 | Maison mobile et roulotte | 180 |
| 1541-1543 | Maison pour personnes âgées autonomes et non autonomes | 22 |
| 1553-1559 | Presbytère et maison d'institutions religieuses | 4 |
| 1913-1914 | Pourvoirie, camp de chasse et pêche et camp forestier | 139 |
| 1990 | Autres immeubles résidentiels | 237 |
| 2-3 | Industrie manufacturière | 37 |
| 2000 | Industrie d'aliment et de boissons | 6 |
| 2299 | Industrie de tous les autres produits en plastique | 1 |
| 2390-2452 | Industrie du cuir et produit connexe ainsi que du feutre | 2 |
| 2700 | Industrie du bois | 9 |
| 2800 | Industrie du meuble et d'articles d'ameublement | 8 |
| 3200 | Industrie de produits métalliques | 6 |
| 3480 | Industrie de construction et de réparation d'embarcations | 1 |
| 3650 | Industrie du béton préparé | 2 |
| 3882 | Industrie de produits chimiques inorganiques industriels | 1 |
| 3999 | Autres industries de produit manufacturé | 1 |
| 4 | Transport, communications et services publics | 252 |
| 4100 | Chemin de fer et de métro | 12 |
| 4200 | Transport par véhicules moteurs | 17 |
| 4400 | Transport maritime | 8 |
| 4550 | Rue et avenue pour l'accès local | 73 |
| 4561-4562 | Ruelle et passage | 38 |
| 4567-4590 | Sentier récréatif pédestre et autre route et voie publique | 3 |
| 4710 | Télécommunication, centre et réseau téléphonique | 32 |
| 4732-4742 | Station et tour de transmission pour radio et télévision | 5 |
| 4800 | Service public (infrastructure) | 64 |
| 5 | Commerciale | 88 |
| 5000 | Centre commercial et immeuble commercial | 14 |

| Utilisation | Description | Nombre de bâtiments |
|-------------------|--|---------------------|
| 5200 | Vente au détail de produits de construction et quincaillerie | 9 |
| 5300 | Vente au détail de marchandises en général | 3 |
| 5400 | Vente au détail de produits de l'alimentation | 11 |
| 5500 | Vente au détail de véhicules et de produit connexes | 16 |
| 5800 | Hébergement et restauration | 24 |
| 5900 | Autres activités de vente au détail | 9 |
| 6 | Services | 183 |
| 6100 | Finance, assurance et service immobilier | 11 |
| 6200 | Service personnel | 16 |
| 6300 | Service d'affaires | 31 |
| 6400 | Service de réparation | 35 |
| 6500 | Service professionnel | 15 |
| 6600 | Service de construction | 22 |
| 6700 | Services gouvernementaux | 27 |
| 6800 | Service éducationnel | 11 |
| 6900 | Services divers | 15 |
| 7 | Culturelle, récréative et de loisirs | 59 |
| 7100 | Exposition d'objets culturels | 6 |
| 7200 | Lieux de rassemblement public | 8 |
| 7400- 7500 | Lieux d'activité récréative et touristique | 24 |
| 7600- 7900 | Par cette autre activité culturelle | 2 |
| 8 | Production et extraction de richesse naturelle | 1 850 |
| 8120 | Production animale | 169 |
| 8130 | Production végétale | 828 |
| 8190 | Autres activités agricoles | 829 |
| 8200 | Activité reliée à l'agriculture | 2 |
| 85-89 | Exploitation et extraction d'autres richesses | 22 |
| 9 | Immeuble non exploité et étendues d'eau | 2 881 |
| 9100 | Espace de terrain non aménagé et non exploité | 1 595 |
| 9200 | Exploitation non commerciale de la forêt | 1 209 |
| 9300 | Étendue d'eau | 8 |
| 9400 | Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait la vente | 1 |

| Utilisation | Description | Nombre de bâtiments |
|-------------|---|---------------------|
| 9500 | Immeuble en construction | 26 |
| 9900 | Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités | 42 |

Source: MAMH, 2020

Annexe 2:

**Pressions estimées sur les trois
grandes zone à forte densité de
milieux humides**

